

Financière Moncey

rapport annuel 2006



Financière Moncey

RAPPORT ANNUEL 2006

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 6 JUIN 2007

Société anonyme au capital de 4 206 033 euros

Siège social : 31-32 quai de Dion-Bouton – 92811 Puteaux Cedex – France

Tél. : +33 (0)1 46 96 44 33 – Fax : +33 (0)1 46 96 44 22 – www.bolloré.com

RCS Nanterre 562 050 724

Conseil d'administration

au 22 mars 2007

Michel Roqueplo

Président-directeur général

Cédric de Bailliencourt

Représentant Bolloré

Vincent Bolloré

Hubert Fabri

Comte Édouard de Ribes

Représentant Compagnie du Cambodge

Olivier Roussel

Sommaire

04 **Rapport de gestion**

- 04 Rapport du Conseil
- 09 Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration
- 12 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne

13 **Comptes consolidés**

- 14 Bilan consolidé
- 15 Compte de résultat consolidé
- 16 Variation de la trésorerie consolidée
- 17 Variation des capitaux propres consolidés
- 18 Annexe
- 24 Notes sur le bilan
- 32 Notes sur le compte de résultat
- 34 Autres informations
- 35 Liste des sociétés consolidées
- 36 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

37 **Comptes sociaux**

- 38 Bilan
- 39 Compte de résultat
- 40 Annexe
- 41 Notes sur le bilan
- 43 Notes sur le compte de résultat
- 44 Informations diverses
- 45 Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices
- 46 Filiales et participations
- 48 Rapport général des Commissaires aux comptes
- 49 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

50 **Résolutions**

- 50 Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2007
- 52 Résolutions présentées à l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2007

Rapport de gestion

Rapport du Conseil

Résultats au 31 décembre 2006

Comptes consolidés

Le résultat net consolidé s'élève à 21,2 millions d'euros contre 4,6 millions d'euros en 2005. Cette hausse provient de l'amélioration de la part dans le résultat des entreprises associées, à savoir la Société Industrielle et Financière de l'Artois et IER.

Comptes sociaux

Le résultat net social atteint 11,2 millions d'euros contre 9,2 millions d'euros en 2005, grâce à l'augmentation des dividendes reçus.

TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2006, la trésorerie de la Financière Moncey s'élève à 11 millions d'euros, contre 9 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Participations

Société Industrielle et Financière de l'Artois (42,05 %)

Le résultat net social est en hausse à 48,1 millions d'euros contre 13,8 millions d'euros en 2005, grâce à la quote-part de résultat de la Financière du Loch, correspondant à la cession de titres Vallourec et aux dividendes reçus des participations.

Le résultat net consolidé s'établit à 42,6 millions d'euros contre 5,6 millions d'euros en 2005. Ce résultat intègre la quote-part de résultat de la Financière du Loch et l'amélioration des résultats de sa filiale IER.

Le Conseil proposera à l'Assemblée générale de verser un dividende net de 165 euros, en progression de 72 % par rapport à celui de l'exercice précédent. La Société Industrielle et Financière de l'Artois a des participations diverses, dont :

IER (52,11 %)

IER est le leader mondial des terminaux d'impression et de lecture permettant le traitement sécurisé des flux de passagers. Il est également l'un des leaders mondiaux dans la fourniture d'équipements de contrôle, de sécurisation de l'accès des piétons et des véhicules dans les immeubles, les réseaux de transports en commun et les infrastructures publiques sensibles.

Le Groupe Bolloré a souhaité permettre à IER et sa filiale Automatic Systems de passer du statut de fabricant d'imprimantes mécaniques à celui de concepteur et constructeur de bornes intégrant une forte composante logicielle. Les investissements réalisés commencent à porter leurs fruits, et le résultat opérationnel consolidé poursuit son amélioration, même s'il reste encore négatif de 4 millions d'euros. Il intègre des dépenses de Recherche et Développement pour 11 millions d'euros.

IER a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires de 167,7 millions d'euros, en retrait de 3,5 % à périmètre et change constants par rapport à 2005. Les ventes de terminaux, imprimantes, lecteurs d'embarquement et bornes sont en retrait par rapport à l'exercice 2005, qui avait bénéficié d'importantes commandes. En revanche, les activités de services concernant les terminaux et bornes ont réalisé un chiffre d'affaires de 32 millions d'euros, en nette progression par rapport à 2005.

Les ventes de RFID (*Radio Frequency Identification*, système d'identification par radiofréquence) ont à nouveau connu en 2006 une forte croissance, supérieure à 70 %. La mise en service au deuxième semestre 2005 d'une seconde ligne de production a permis de faire face à la demande d'étiquettes RFID, en 2006, et il est prévu de mettre en place une troisième ligne en 2007. L'activité Contrôle d'accès, qui représente plus de 30 % des activités d'IER, a réalisé un chiffre d'affaires de 53,4 millions d'euros, en augmentation de 9 % par rapport à 2005. Les marchés de transports publics ont contribué pour la plus grande partie à cette croissance.

La cession de l'activité de négoce de matériels de la Division Identification automatique lui permet de se recentrer sur la distribution de matériel associée à la vente de solutions intégrées, de services et de logiciels.

Affectation du résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 11 187 729,15 euros ; il vous est proposé de l'affecter de la façon suivante :

(en euros)	
Bénéfice de l'exercice	11 187 729,15
Report à nouveau antérieur	5 515 296,37
Bénéfice distribuable	16 703 025,52
Dividendes	9 600 727,50
Au compte « Report à nouveau »	7 102 298,02

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 52,50 euros par action au nominal de 23 euros, en progression de 25 % par rapport à 2005.

En application des dispositions légales, il est précisé que l'intégralité des dividendes attribués est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158 du Code général des impôts, sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux actionnaires personnes physiques.

Ce dividende sera, selon la procédure applicable aux actions admises en Euroclear, mis en paiement à partir du 13 juin 2007.

Distribution des dividendes au titre des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions légales, le tableau suivant récapitule le montant des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

	2005	2004	2003
Nombre d'actions	182 871	182 871	182 871
Dividende (en euros)	42,00 ⁽¹⁾	35,00 ⁽²⁾	40,00
Montant distribué (en millions d'euros)	7,68	6,40	7,31

(1) Le dividende à répartir au titre de l'exercice 2005 était éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-2° et 3° du Code général des impôts, sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques.

(2) Le dividende à répartir au titre de l'exercice 2004 était éligible à la réfaction de 50 % mentionnée à l'article 158-2° et 3° du Code général des impôts sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques.

Prescription des dividendes

Le délai légal de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de leur mise en paiement.

Les dividendes atteints par la prescription quinquennale sont reversés à l'État.

Dépenses non déductibles fiscalement

Aucune dépense ou charge non déductible du résultat fiscal en vertu de l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été engagée par la société.

Renseignements concernant l'actionnariat

Les principaux actionnaires ou groupes d'actionnaires au 1^{er} mars 2007 sont :

	% du capital
Compagnie du Cambodge	36,69
Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard	26,62
Plantations des Terres Rouges	17,24
Bolloré	15,00
Autres sociétés du Groupe Bolloré	0,26
Total Groupe Bolloré	95,81
Public	4,19
Total	100,00

Le nombre d'actions est identique à celui des droits de votes. À la connaissance de la société, il n'existe aucun actionnaire, autres que ceux qui sont mentionnés dans le tableau ci-dessus, détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

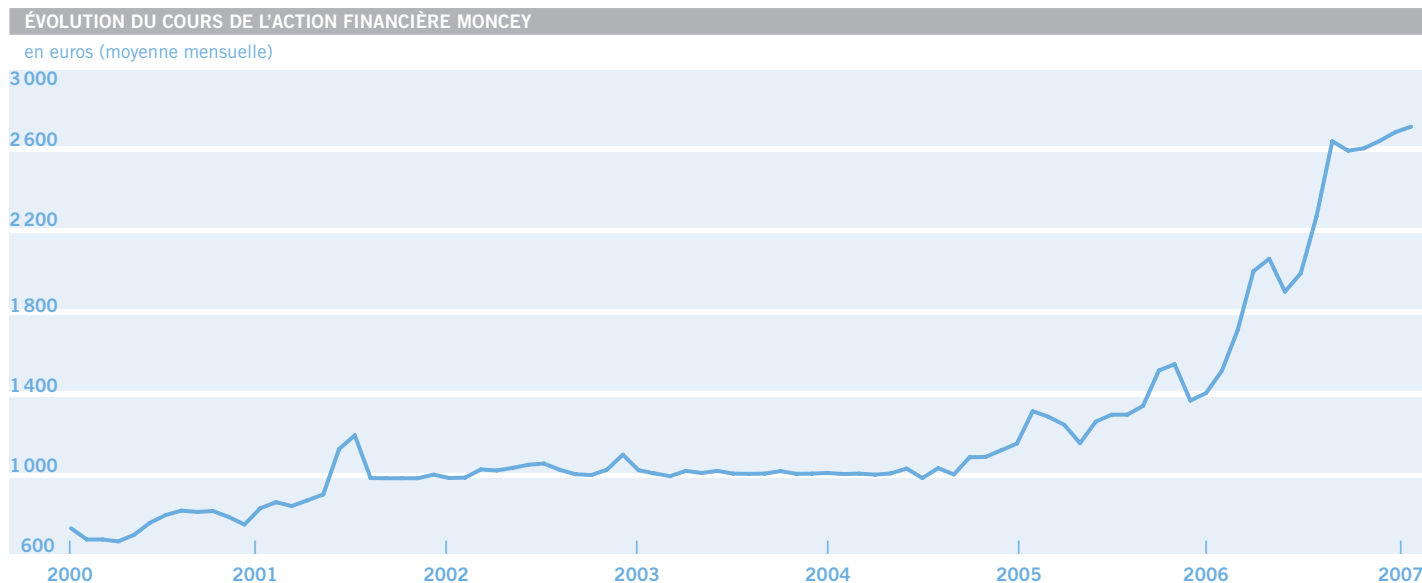
Au 31 décembre 2006, le nombre d'actionnaires inscrits au nominatif pur est de 364, celui qui est inscrit au nominatif administré s'élevant à 389 (source : CM-CIC Securities). Au 31 décembre 2006, aucune action inscrite au nominatif pur n'était nantie.

Les salariés du Groupe ne détiennent aucun pourcentage du capital de la société au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Évolution du cours de l'action

Cours au 31 décembre 2005	1 211,00 euros
Cours au 31 décembre 2006	2 828,00 euros
Cours au 1 ^{er} mars 2007	2 650,00 euros

Au 1^{er} mars 2007, la capitalisation boursière de la Financière Moncey s'élève à 484,6 millions d'euros.



Prises de participations

Prises de participations directes

Les prises de participations acquises dans les sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République française ont été, au cours de l'exercice, les suivantes :

Société	Participations directes acquises en 2006		Total de la participation au 31/12/2006	
	% en capital	% en droits de vote	% en capital	% en droits de vote
	néant	néant	néant	néant

Prises de participations indirectes

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, les prises de contrôle dans les sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République française ont été, au cours de l'exercice, les suivantes :

Société	Participations indirectes acquises en 2006		Contrôle au 31/12/2006	
	% en capital	% en droits de vote	% en capital	% en droits de vote
		néant		néant

Rapport de gestion

Rapport du Conseil

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du 28 septembre 2006 a coopté la société Bolloré Investissement, représentée par Cédric de Bailliencourt, pour la durée restant à courir du mandat de Bolloré, démissionnaire, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera en 2008 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Bolloré Investissement a absorbé la société Bolloré le 21 décembre 2006 et a changé de dénomination sociale pour devenir Bolloré.

Il est demandé à l'Assemblée générale de ratifier cette cooptation.

Les mandats de Michel Roqueplo, Hubert Fabri et de la société Compagnie du Cambodge arrivent à expiration à la prochaine Assemblée générale ordinaire. Nous vous proposons de renouveler leurs mandats respectifs pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, il est demandé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver les conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du même Code et conclus au cours de l'exercice et des exercices écoulés après avoir été régulièrement autorisés par votre Conseil d'administration.

Jetons de présence

Le montant global maximal des jetons de présence pouvant être alloués par le Conseil d'administration à ses membres a été fixé par l'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 1999 à la somme de 65 553 euros, jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

La répartition des jetons de présence est réalisée, conformément à la décision du Conseil d'administration, à parts égales au prorata de la durée de l'exercice des fonctions d'administrateurs.

Rémunérations des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération brute totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social en poste au 31 décembre 2006, par la société, par des sociétés contrôlées par votre société au sens de l'article L. 233.16 du Code de commerce ou par la société qui contrôle votre société, au sens du même article :

• Michel Roqueplo, Président-directeur général	
Jetons de présence :	4 193 euros
• Vincent Bolloré, administrateur	
Rémunération brute :	1 400 000 euros
Jetons de présence :	21 058 euros
Avantages en nature :	2 656 euros
• Hubert Fabri	
Jetons de présence :	8 984 euros
• Olivier Roussel	
Jetons de présence :	10 675 euros
• Bolloré	
Jetons de présence :	3 050 euros
• Compagnie du Cambodge	
Jetons de présence :	3 050 euros

Aucun contrat de service ne prévoyant l'octroi d'avantages à son terme ne lie les membres du Conseil d'administration à la société ou à l'une quelconque de ses filiales.

(R) Renouvelé

Mandats exercés par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3, nous vous rendons compte ci-après de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

MICHEL ROQUEPLO PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Date d'entrée en fonction : 9 juin 2004^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2006

(Le renouvellement de son mandat sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2007).

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président-directeur général de Financière Moncey, de Société Industrielle et Financière de l'Artois
- Président du Conseil d'administration de Compagnie des Tramways de Rouen, de Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard
- Président de Socfrance
- Administrateur de Compagnie des Tramways de Rouen, de Financière Moncey, de Société Industrielle et Financière de l'Artois, de Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil d'IER
- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil de Société Bordelaise Africaine
- Représentant permanent de Socfrance aux Conseils de Financière de l'Odé, de HR Banque

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Vice-président de Redlands Farm Holding
- Administrateur de Cormoran Participations, de Forestière Équatoriale, de Liberian Agricultural Company (LAC), de PTR Finances, de Société des Fermes Américaines (SFA), de Socfin, de Socfinaf Cy Ltd
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'Agro Products Investments, de Centrages, de Compagnie Internationale de Culture, d'Induservices, de Plantations des Terres Rouges, de Terrasia, de Socfinal, de Socfinde, de Socfinco, de Sogescol, de Nord Sumatra Investissements, de Red Lands Roses

BOLLORÉ ADMINISTRATEUR

Date d'entrée en fonction : 28 septembre 2006 (cooptation)

Fin d'exercice de fonction : 31 décembre 2007

Représentant permanent : Cédric de Bailliencourt

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président de Compagnie Saint-Gabriel
- Administrateur de Bolloré Média, d'Euro Média Télévision, de Financière de Cézembre, de Financière Moncey, de MP 42, de SFDM, de Saga, de Société de Culture de Tabacs, de Société Française de Production, de Vidéo Communication France, de Direct Soir, d'Havas, d'IER

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Administrateur de Comarine

VINCENT BOLLORÉ ADMINISTRATEUR

Date d'entrée en fonction : 8 juin 2005^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2007

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président-directeur général de Bolloré et de Bolloré Participations
- Président du Conseil d'administration (direction dissociée) de Financière de l'Odét, de Bolloré Média, de Compagnie de Bangor, de Direct Soir, d'Havas
- Président de Bolloré Production
- Directeur général d'Omnium Bolloré, de Financière V, de Sofibol
- Administrateur de Batscap, de Bolloré, de Bolloré Participations, de Bolloré Média, de Compagnie des Glénans, de Compagnie de Bangor, de Direct Soir, de Financière Moncey, de Financière de l'Odét, de Financière V, d'Omnium Bolloré, de Sofibol, d'Havas
- Membre des Conseils de surveillance de Natixis, de Vallourec
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'administration de Société Anonyme Forestière et Agricole (Safa), de Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, de Société Industrielle et Financière de l'Artois, de Société Bordelaise Africaine, de Compagnie des Tramways de Rouen, d'IER
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Président de Plantations des Terres Rouges
- Président délégué de Nord Sumatra Investissements
- Vice-président de Société des Caoutchoucs du Grand Bereby (SOGB), de Bereby Finances
- Administrateur de BB Groupe, de Centrages, Compagnie Internationale de Cultures, de Financière Privée, de Liberian Agricultural Company (LAC), de Mediobanca, de Plantations Nord Sumatra Limited, de Plantations des Terres Rouges, de Red Land Roses, de SDV Gabon, de SDV Sénégal, de Société Financière des Caoutchoucs (Socfin), de Socfinaf, de Socfinal, de Socfinasia, de Socfinco, de Socfindo, de Socfininter, de Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol)
- Administrateur délégué de Nord Sumatra Investissements
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'administration de SDV Cameroun, de SDV Congo

HUBERT FABRI ADMINISTRATEUR

Date d'entrée en fonction : 9 juin 2004^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2006

(Le renouvellement de son mandat sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2007).

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Vice-président du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge
- Administrateur de Bolloré, de Financière Moncey, de Financière de l'Odét, de Société Anonyme Forestière et Agricole (Safa), de Société Industrielle et Financière de l'Artois, de Terres Rouges Consultants
- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge
- Représentant permanent de Financière V au Conseil d'administration de Compagnie des Glénans

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Président du Conseil d'administration de Be-fin, de Centrages, de Compagnie Internationale de Cultures, d'Immobilier de la Pépinière, d'Induservices, de Liberian Agricultural Company (LAC), de Mopoli, de Palmeraies du Cameroun (Palmcam), de Socfin, de Socfinal, de Socfinaf Cy Ltd, de Socfinasia, de Socfinco, de Socfininter, de Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol)
- Vice-président de Société des Caoutchoucs du Grand Bereby (SOGB)
- Administrateur de Forestière Équatoriale, de Safa Cameroun, de Nord Sumatra Investissements, de Plantations Nord Sumatra Ltd, de Plantations des Terres Rouges, de Mopoli Luxembourg, de Socfinde, de Socfindo, de Terrasia, de Okomu Oil Palm Cy
- Représentant permanent de PF Représentation aux Conseils de Société des Palmeraies de la Ferme Suisse, de Red Lands Roses, de Société des Palmeraies du Cameroun (Socapalm)

COMPAGNIE DU CAMBODGE ADMINISTRATEUR

Date d'entrée en fonction : 9 juin 2004^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2006

Représentant permanent : Comte Édouard de Ribes

(Le renouvellement de son mandat sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2007).

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de surveillance de HR Banque
- Administrateur de Compagnie des Tramways de Rouen, de Financière Moncey, de Rivaud Innovation, d'IER, de Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, de Société Bordelaise Africaine, de Société Industrielle et Financière de l'Artois

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Administrateur de Safa Cameroun, de Société Havraise Africaine de Négoces (Shan)

OLIVIER ROUSSEL ADMINISTRATEUR

Date d'entrée en fonction : 8 juin 2006^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2008

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises :

- Président de Acor, de ISTAC
- Administrateur de Bolloré, de Saga, de Financière Moncey et de Société Industrielle et Financière de l'Artois
- Membre du Conseil de surveillance de Carrère Group, d'Alternative Leaders France

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Administrateur de Bernard Global Loan Investors Ltd

(R) Renouvelé.

Rapport de gestion

Rapport du Conseil

Tableau des délégations en cours de validité

(art. L. 225-100 du Code de commerce)

Exercice clos le 31 décembre 2006

Autorisation donnée au Conseil d'administration d'émettre des **obligations subordonnées ou non ou des bons de souscription d'obligations de même type**

Assemblée générale ordinaire du 4 juin 2003 :

Autorisation jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 200 000 000 euros
Validité autorisation : 5 ans à compter de la date de l'Assemblée générale ordinaire (jusqu'au 4 juin 2008)

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration **en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires**

Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2005 (1^{re} résolution) :

Les augmentations de capital ne pourront dépasser 1 400 000 euros. Le montant nominal des valeurs constituant des titres d'emprunt ne pourra excéder 200 000 000 euros
Validité autorisation : 26 mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 8 août 2007)

Délégation de pouvoir consentie au Conseil d'administration **à l'effet de procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital**

Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2005 (2^e résolution) :

Validité autorisation : 26 mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 8 août 2007)

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration **en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres**

Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2005 (3^e résolution) :

Les augmentations de capital ne pourront dépasser 1 400 000 euros
Validité autorisation : 26 mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 8 août 2007)

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration **en vue d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés**

Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2005 (4^e résolution) :

Dans la limite de 1 % des actions composant le capital au 8 juin 2005
Validité autorisation : 26 mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 8 août 2007)

État récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006

Déclarant	Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre d'actions	Prix unitaire en euros	Montant de l'opération en euros	Référence AMF
Bolloré	Transfert d'actions	21/12/2006	18 011	N/A	N/A	206D4704

Bolloré : (n° de Siren : 304 827 900), société ayant été absorbée par Bolloré Investissement le 21 décembre 2006.

Le déclarant est contrôlé indirectement par Vincent Bolloré.

N/A : non applicable

Rapport du Président sur les conditions de préparation des travaux du Conseil, sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société et sur les éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général

En application de l'article L. 225-37 alinéa 4 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration rend compte aux actionnaires dans le présent rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Les diligences retenues pour l'élaboration de ce rapport reposent sur des entretiens et des réunions avec les différentes directions opérationnelles et des services centraux du Groupe. Ces travaux ont été conduits en particulier par les Directions des Affaires juridiques et d'Audit interne du Groupe, sous la supervision et la coordination de la Direction financière et de la Direction de la communication financière.

Les règles de contrôle interne du Groupe s'appliquent aux sociétés faisant partie du périmètre de consolidation des comptes.

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Les statuts ne prévoient pas de règles particulières de convocation du Conseil. Afin de permettre à un nombre maximal d'administrateurs d'assister aux séances du Conseil d'administration, les dates prévisionnelles de réunion sont fixées plusieurs mois à l'avance, et les modifications éventuelles de date font l'objet de concertations pour permettre la présence effective du plus grand nombre d'administrateurs.

Cette manière de procéder donne des résultats appréciables, puisqu'on constate que le taux de présence aux réunions du Conseil d'administration est élevé.

Ainsi, le Conseil s'est réuni deux fois au cours de l'exercice, les 30 mars et 28 septembre 2006, étant précisé que le taux de présence s'est élevé à 100 % pour ces séances.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède, en outre, aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Une quinzaine de jours avant la réunion du Conseil, une convocation à laquelle est joint le projet de procès-verbal de la séance précédente est adressée à chaque administrateur afin de leur permettre de faire part de leurs observations éventuelles sur ce projet avant même la réunion du Conseil.

Le Conseil peut ainsi débattre directement sur l'ordre du jour.

Pour chaque Conseil, un dossier développant chacune des questions mises à l'ordre du jour est remis à chaque administrateur, qui peut se faire communiquer toute information complémentaire jugée utile.

Les débats sont conduits avec la volonté constante de favoriser un échange entre tous les administrateurs à partir d'une information complète et avec le souci de centrer les échanges sur les questions importantes, notamment d'ordre stratégique.

Le Conseil d'administration, en séance du 28 septembre 2006, a été appelé à procéder à une évaluation de son fonctionnement et de ses méthodes de travail.

Elle a été menée dans la perspective de trois objectifs :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil ;
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Concernant les résultats de l'évaluation, les administrateurs ont porté un jugement positif sur les modalités de fonctionnement du Conseil.

S'agissant de la préparation et des débats des questions importantes, les administrateurs ont porté une appréciation favorable sur l'information mise à

leur disposition et qui permet une analyse de l'ensemble des questions qui sont examinées.

La composition du Conseil permet la réunion de compétences reconnues, notamment industrielles, financières et bancaires, qui s'expriment de façon permanente et apportent une contribution de grande qualité lors des débats et des prises de décisions.

Le montant global maximal des jetons de présence pouvant être alloués par le Conseil d'administration à ses membres a été fixé par l'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 1999 à la somme de 65 553 euros jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

Le Conseil du 28 septembre 2006 a décidé que la répartition des jetons de présence sera réalisée à parts égales au prorata de la durée de l'exercice des fonctions d'administrateur.

Le Conseil est présidé par Michel Roqueplo, Président-directeur général. En dehors des limitations imposées par la loi et les règlements, aucune limitation n'a été apportée par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Président-directeur général.

Définition et objectifs en matière de contrôle interne

La société ayant une activité de holding, le contrôle interne s'étend à toutes les sociétés contrôlées, notamment les sociétés cotées et celles qui ont une incidence significative sur les comptes consolidés du fait de leur intégration dans le périmètre de consolidation.

Le Groupe Financière Moncey est inclus dans le Groupe Bolloré, les procédures de contrôle interne s'appliquant à la société Financière Moncey et à ses filiales sont donc principalement celles de Bolloré.

La méthodologie du référentiel COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) définit le contrôle interne comme un processus mis en œuvre par la Direction générale et l'ensemble du personnel de l'entreprise destiné à fournir en permanence une assurance raisonnable quant à la concrétisation des objectifs suivants : réalisation et optimisation des opérations, fiabilité des informations financières, conformité aux lois et réglementations en vigueur.

Selon ce référentiel, le contrôle interne recouvre : l'environnement du contrôle, l'évaluation des risques, les activités de contrôle, l'information et la communication des données nécessaires pour gérer et contrôler les opérations, le pilotage des outils de contrôle.

Comme tout système de contrôle, il vise à donner une assurance raisonnable que les risques sont maîtrisés ; il ne peut cependant fournir une garantie absolue qu'ils soient totalement éliminés.

Dans ce cadre, les objectifs principaux assignés au contrôle interne en vigueur chez Financière Moncey sont les suivants :

- la conformité des pratiques aux lois et réglementations en vigueur ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- la sauvegarde des actifs de la société ;
- la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité ;
- la fiabilité et la ponctualité de l'information financière ainsi que sa conformité aux principes comptables généralement admis (le Groupe applique les normes IFRS conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002).

Rapport de gestion

Rapport du Président sur les conditions de préparation des travaux du Conseil, sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société et sur les éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général

Un système de contrôle interne adapté aux spécificités des organisations du Groupe

CONTEXTE GÉNÉRAL DU CONTRÔLE INTERNE

Le système de contrôle interne de Financière Moncey repose sur les principes suivants :

LA SÉPARATION DES FONCTIONS

Garante de l'indépendance du contrôle, une dissociation des fonctions opérationnelles et financières a été mise en place à chaque niveau de Financière Moncey.

Les fonctions financières des entités assurent l'exhaustivité et la fiabilité des informations. Régulièrement, l'intégralité de ces données est transmise aux dirigeants et aux fonctions centrales (Ressources humaines, Juridique, Finance...).

DES FILIALES AUTONOMES ET RESPONSABLES

Le Groupe est organisé en divisions opérationnelles qui, en raison de la diversité de leurs activités, bénéficient d'une large autonomie dans leur gestion. Elles sont responsables de :

- la définition et la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne adapté à leurs spécificités ;
- l'optimisation de leurs opérations et performances financières ;
- la protection de leurs actifs ;
- la gestion de leurs risques ;

Ce système de délégation permet de responsabiliser les entités et d'assurer l'adéquation entre leurs pratiques et le cadre juridique de leur pays d'implantation.

UN SUPPORT ET UN CONTRÔLE COMMUNS À L'ENSEMBLE DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Le Groupe établit un référentiel de procédures comptables, financières et de contrôle, d'application obligatoire, directement accessible par les divisions opérationnelles sur l'Intranet.

La Direction de l'Audit interne évalue régulièrement le dispositif de contrôle des entités et leur suggère les propositions d'évolution les mieux adaptées.

PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE ET LEURS MISSIONS

Les modalités du contrôle interne s'exercent par :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration veille à l'efficacité du dispositif de contrôle interne tel que défini et mis en œuvre par la Direction générale. Si besoin, le Conseil peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour engager les actions et vérifications qu'il juge appropriées.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Elle est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi d'un dispositif de contrôle interne adapté et efficace. En cas de défaillance du dispositif, elle veille à l'engagement des actions correctives nécessaires.

LE COMITÉ MENSUEL DE RÉSULTAT

Chaque division, pour l'ensemble de son périmètre, présente mensuellement à la Direction générale du Groupe et aux fonctions centrales les indicateurs opérationnels et financiers de son activité, ainsi que l'analyse de leur évolution par rapport aux objectifs approuvés par la Direction générale.

LES ORGANES D'ADMINISTRATION DES FILIALES

Dans chaque filiale de la Financière Moncey, l'organe d'administration examine la stratégie et les orientations de la société proposées par la Direction générale, veille à leur mise en œuvre, fixe les objectifs opérationnels, ajuste les ressources et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque mandataire reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

LES DIRECTIONS DES FILIALES

Elles appliquent les orientations des organes d'administration au sein de chaque filiale. Assistées de leur service Contrôle de gestion, elles s'assurent de l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. Elles rapportent à la fois à leur organe d'administration et aux Comités de direction.

L'AUDIT INTERNE GROUPE

Le Groupe dispose d'une Direction de l'Audit interne central intervenant sur l'ensemble des entités du périmètre.

Ses missions reposent sur un plan annuel construit avec les divisions et la Direction générale, basé sur l'évaluation des risques propres à chaque filiale et un contrôle cyclique de l'ensemble du périmètre. Ce programme comporte des missions de revue systématique des risques financiers et opérationnels, un suivi des missions précédentes et de mise en application des recommandations formulées, ainsi que des interventions plus ciblées en fonction des besoins exprimés par les divisions ou la Direction générale. Il vise à couvrir en priorité les risques les plus sensibles et à assurer la revue des principaux autres risques à moyen terme pour l'ensemble des entités du Groupe. Les auditeurs bénéficient de formations internes aux métiers des divisions afin de mieux maîtriser les spécificités opérationnelles de chacune d'elles.

L'audit évalue de façon indépendante l'application et le respect des procédures internes, et propose des améliorations à la Direction générale des sociétés auditées. Les rapports d'audit sont destinés à ces dernières, aux divisions auxquelles elles sont rattachées et à la Direction financière du Groupe. L'audit interne applique les principes généralement admis dans la profession.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre de leur mandat de revue et de certification des comptes annuels et selon leurs normes professionnelles, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne. À ce titre, ils conduisent des interventions intérimaires sur l'appréciation des modes opératoires des différents cycles d'audit retenus. Ils garantissent la correcte application des principes comptables applicables, dans le souci de produire une information fidèle et précise. Ils communiquent une synthèse annuelle des conclusions de leurs travaux à la direction financière et à la Direction générale du Groupe. Les comptes de Financière Moncey sont certifiés conjointement par le cabinet Constantin Associés, représenté par Thierry Quéron, et par AEG Finances représenté par Gérard Harmand (titulaires). Tous deux ont été nommés pour six ans par l'Assemblée générale du 9 juin 2004.

Description du processus de contrôle interne

CONFORMITÉ DES PRATIQUES AUX LOIS ET RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR

Les directions fonctionnelles du Groupe lui permettent :

- de connaître les différentes règles et lois qui lui sont applicables ;
- d'être informé en temps utile des modifications qui leur sont apportées ;
- de transcrire ces règles dans les procédures internes ;
- d'informer et de former les collaborateurs sur les règles et lois qui les concernent.

APPLICATION DES ORIENTATIONS FIXÉES PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU GROUPE

La Direction générale fixe les objectifs et orientations du Groupe et s'assure qu'ils sont communiqués à l'ensemble des collaborateurs.

À cet égard, le processus budgétaire du Groupe constitue un engagement fort de la part des entités vis-à-vis de la Direction générale :

- Au cours du quatrième trimestre, chaque division opérationnelle établit, sur la base des orientations stratégiques fixées par la Direction générale, un budget détaillant les perspectives de résultat et de l'évolution de trésorerie, ainsi que les principaux indicateurs permettant de mesurer les performances opérationnelles.

- Une fois validé par la Direction générale, ce budget, mensualisé, sert de référentiel au contrôle budgétaire. Une analyse des écarts entre cette projection budgétaire et le résultat mensuel est réalisée, chaque mois, au cours des comités de résultat réunissant la Direction générale du Groupe, les directions de divisions et les directions fonctionnelles du Groupe (Relations humaines, Juridique, Finance).

LA SAUVEGARDE DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ

La Direction des systèmes d'information a mis en place des procédures de sauvegarde et de sécurité permettant d'assurer la qualité et la sûreté de l'exploitation, y compris en cas de problème majeur.

Le processus de suivi des investissements, mené conjointement par la Direction des achats, la Direction du contrôle de gestion et la Direction des assurances, concourt à un suivi précis des actifs corporels du Groupe et à une sauvegarde de leur valeur d'utilité à travers des couvertures d'assurance appropriées.

Bien que décentralisé dans les divisions opérationnelles, le suivi des comptes clients fait l'objet d'un reporting mensuel à la Direction financière du Groupe, chargée de recenser les principaux risques de recouvrement sur clients et de mettre en place, avec les divisions, les actions correctives.

Le suivi de la trésorerie du Groupe est assuré par :

- la transmission quotidienne des performances de trésorerie des divisions ;
- l'actualisation mensuelle des prévisions de trésorerie du Groupe ;
- l'optimisation des risques liés aux taux de change et aux taux d'intérêt (étudiée au sein du comité des risques qui se réunit trimestriellement sous l'autorité de la direction financière) ;
- la disponibilité, auprès des partenaires financiers, d'encours de crédit à court, moyen et long terme.

LA PRÉVENTION ET LA MAÎTRISE DES RISQUES

LA GESTION DES RISQUES

Les litiges et les risques sont suivis par chaque entité, qui rend compte à sa division en fonction de leur nature. Par ailleurs, la Direction juridique fournit son assistance pour tout contentieux important ainsi que pour tout projet de contrat ayant une incidence financière significative.

Les principaux risques sont identifiés dans le chapitre « Analyse des risques du Groupe » du rapport annuel.

MISE EN PLACE D'UNE CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Afin de mieux évaluer et contrôler les risques inhérents au fonctionnement de chaque entité, une démarche globale de cartographie des risques a été initiée en 2005 par la Direction financière du Groupe.

L'objectif est d'identifier les risques majeurs et de rechercher les améliorations susceptibles d'en réduire la fréquence et l'impact.

LA FIABILITÉ ET LA PONCTUALITÉ DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés sont établis sur une base semestrielle ; ils sont vérifiés par les Commissaires aux comptes dans le cadre d'un examen limité au 30 juin et d'un audit complet au 31 décembre qui portent à la fois sur les comptes sociaux des entités du périmètre et sur les comptes consolidés. Une fois arrêtés par le Conseil d'administration, ils donnent lieu à publication. Le Groupe s'appuie sur les éléments suivants pour la consolidation des comptes :

- la Direction de la consolidation du Groupe, garant de l'homogénéité et du suivi des traitements pour l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation de l'entité consolidante ;
- le strict respect des normes comptables en vigueur liées aux opérations de consolidation ;

- l'utilisation d'un outil informatique de renom, développé en 2005 pour s'adapter aux nouvelles technologies de transmission d'informations, garantissant des processus sécurisés de remontée d'informations et une homogénéité de présentation des agrégats comptables ;
- la décentralisation d'une partie des retraitements de consolidation au niveau même des divisions opérationnelles ou des sociétés, permettant de positionner les traitements comptables au plus près des flux opérationnels.

LE PROCESSUS DU REPORTING FINANCIER

Les Directions de la Trésorerie et du Contrôle de gestion du Groupe organisent et supervisent la remontée des informations et indicateurs financiers mensuels des divisions, en particulier le compte de résultat et le suivi de l'endettement net.

Au sein de chaque division, les éléments du reporting financier sont validés par la Direction générale et communiqués sous la responsabilité de la Direction financière.

Les informations sont présentées dans un format standardisé, respectant les règles et normes de consolidation, facilitant ainsi la comparaison avec les éléments consolidés semestriels et annuels. Elles font l'objet de rapports spécifiques transmis à la Direction générale du Groupe.

Les reportings financiers mensuels sont complétés par des exercices de révision budgétaire en cours d'année afin d'ajuster les objectifs annuels en fonction des données les plus récentes.

Un renforcement régulier du système de contrôle interne

Plusieurs actions de renforcement du contrôle interne ont été initiées, conduites ou poursuivies.

CODE DE DÉONTOLOGIE

Le Groupe a élaboré une charte d'éthique, que chaque division a adaptée à ses propres activités et à son propre environnement. La charte d'éthique est remise à l'ensemble des nouveaux collaborateurs.

LISTE D'INITIÉS

Le Groupe a établi, en 2006, la liste des personnes ayant accès à des informations privilégiées qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers. Ces personnes, qu'elles soient salariées, administrateurs ou tiers en relation professionnelle étroite avec l'entreprise, ont été informées de l'interdiction d'utiliser ou de communiquer ces informations privilégiées dans le but de réaliser des opérations d'achat ou de vente sur ces instruments financiers.

MANUEL DE PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

L'ensemble des procédures financières, mais aussi administratives et juridiques, ont été regroupé dans un manuel disponible par Intranet pour permettre la diffusion et la gestion du cadre normatif défini par le Groupe.

Une mise à jour de ce manuel a été entreprise, en 2006, par les Directions Contrôle de gestion et Audit interne afin de faciliter l'accès à ces informations par l'ensemble des filiales du Groupe.

LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

La Direction de l'Audit adresse chaque année un questionnaire aux différentes entités sur les actions de développement durable dans les domaines du social et de l'environnemental. L'analyse des réponses permet de recenser les réalisations et d'identifier les actions nouvelles à mettre en œuvre dans le cadre des objectifs fixés par le Groupe.

Au titre de l'environnemental, un réseau de référents des filiales se réunit au siège du Groupe afin de mettre en commun les compétences et de s'assurer de la bonne application des réglementations françaises et internationales. Ce groupe de travail a également vocation à définir un programme de formation pour les intervenants de terrain.

Le Président

Rapport de gestion

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société Financière Moncey pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Financière Moncey et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance de l'organisation générale du contrôle interne au regard des objectifs de la société, notamment en matière de fiabilité de l'information comptable et financière, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de cette information, présentées dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris, le 16 avril 2007

Les Commissaires aux comptes

CONSTANTIN ASSOCIÉS
Thierry Quéron

AEG FINANCES
Gérard Harmand

comptes consolidés

14	Bilan consolidé	
15	Compte de résultat consolidé	
16	Variation de la trésorerie consolidée	
17	Variation des capitaux propres consolidés	
18	Annexe aux comptes consolidés	
18	Principes comptables	note 1
23	Principales variations de périmètre	note 2
23	Comparabilité des comptes	note 3
24	Notes sur le bilan	notes 4 à 24
32	Notes sur le compte de résultat	notes 25 à 29
34	Autres informations	notes 30 à 38
35	Liste des sociétés consolidées	note 39
36	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	

Comptes consolidés

Bilan consolidé

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005	Au 31/12/2004
<i>Goodwill</i>		0	0	0
Immobilisations incorporelles		0	0	0
Immobilisations corporelles		0	0	0
Titres mis en équivalence	8	352 827	181 736	95 899
Autres actifs financiers	9	181 039	131 853	36 346
Impôts différés	29	8	8	8
Autres actifs	12	0	0	0
Actifs non courants		533 874	313 597	132 253
Stocks et en-cours		0	0	0
Clients et autres débiteurs	12-13	2	0	0
Impôts courants	12-14	15	93	12
Autres actifs	12-15	11	1	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12-16	18 445	16 217	14 564
Actifs courants		18 473	16 311	14 582
Total actif		552 347	329 908	146 835

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005	Au 31/12/2004
Capital		4 206	4 206	4 206
Primes liées au capital		4 490	4 490	4 490
Réserves consolidées		534 954	312 032	131 094
Capitaux propres, part du Groupe		543 650	320 728	139 790
Intérêts minoritaires		7 412	6 879	4 604
Capitaux propres		551 062	327 607	144 394
Dettes financières à long terme		0	0	0
Provisions pour avantages au personnel	18	73	79	85
Autres provisions	17-19	21	21	20
Impôts différés	29	4	0	0
Autres passifs	19-21	0	1 061	2 123
Passifs non courants		98	1 161	2 228
Dettes financières à court terme	16-19-20	50	2	16
Provisions (part à moins d'un an)		0	0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	19-22	55	65	58
Impôts courants	19-23	1 081	1 068	139
Autres passifs	19-24	0	5	0
Passifs courants		1 187	1 140	213
Total passif		552 347	329 908	146 835

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires		0	0	0
Achats consommés		(363)	(330)	(522)
Frais de personnel		(10)	(4)	(9)
Amortissements et provisions		6	1	5
Autres produits et charges opérationnels		(42)	8	(269)
Résultat opérationnel	27	(409)	(325)	(795)
Coût net du financement		498	323	347
Autres produits et charges financiers	28	381	220	2 392
Résultat financier	28	879	543	2 739
Part dans le résultat net des entreprises associées	8	20 945	4 563	(2 621)
Impôts sur les résultats	29	(174)	(145)	(2 297)
Résultat net consolidé		21 240	4 636	(2 974)
Résultat net consolidé, part du Groupe		21 177	4 595	(2 931)
Intérêts minoritaires		63	41	(43)

RÉSULTAT PAR ACTION

	2006	2005	2004
Activités totales			
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	182 871	182 871	182 871
Résultat net part du Groupe par action en euros	115,8	25,0	(16,0)
Nombre de titres émis au 31 décembre	182 871	182 871	182 871
Nombre de titres d'autocontrôle			
Nombre de titres potentiels – Obligations convertibles			
Total nombre de titres émis et potentiels	182 871	182 871	182 871
Résultat net part du Groupe dilué par action en euros	115,8	25,0	(16,0)

Comptes consolidés

Variation de la trésorerie consolidée

(en milliers d'euros)	Notes	2006	2005	2004
Flux d'exploitation				
Résultat net part du Groupe		21 177	4 595	(2 931)
Part des intérêts minoritaires		63	41	(43)
Résultat net consolidé		21 240	4 636	(2 974)
Charges et produits sans effet sur la trésorerie :				
– élimination des amortissements et provisions		(74)	18	37
– élimination de la variation des impôts différés		4	0	(31)
– autres produits et charges sans incidence de trésorerie ou non liés à l'activité		(21 011)	(4 563)	2 621
Élimination des plus-values ou moins-values de cession		67	(44)	(2 026)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		10 746	8 916	8 536
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :		(996)	(199)	2 320
– dont stocks et en-cours		0	0	0
– dont dettes		(1 058)	(126)	52
– dont créances		62	(73)	2 268
Flux nets de trésorerie provenant de l'exploitation		9 974	8 764	8 483
Flux d'investissements				
Décassements liés à des acquisitions :				
– immobilisations corporelles		0	0	0
– immobilisations incorporelles		0	0	0
– titres et autres immobilisations financières		0	0	0
Encaissements liés à des cessions :				
– immobilisations corporelles		0	0	0
– immobilisations incorporelles		0	0	0
– titres		0	44	4 046
– autres immobilisations financières		0	0	0
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie		0	(687)	(6 033)
Flux nets de trésorerie sur investissements		0	(643)	(1 987)
Flux de financement				
Décassements :				
– dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(7 680)	(6 359)	(7 314)
– dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(114)	(95)	(61)
– remboursements des dettes financières		0	0	0
Encaissements :				
– augmentation des capitaux propres		0	0	0
– subventions d'investissements (augmentation des autres fonds propres)		0	0	0
– augmentation des dettes financières		0	0	0
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement		(7 794)	(6 454)	(7 375)
Incidence des variations de cours des devises		0	0	0
Variation de la trésorerie		2 180	1 667	(879)
Trésorerie à l'ouverture	16	16 215	14 548	15 427
Trésorerie à la clôture	16	18 395	16 215	14 548

Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Juste valeur IAS 32/39	Réserves	Capitaux propres, part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2004	4 206	4 490		131 094	139 790	4 604	144 394
Variation de juste valeur des instruments financiers			103 280		103 280	1 191	104 471
Capitaux propres au 01/01/2005	4 206	4 490	103 280	131 094	243 070	5 795	248 865
Variation des réserves de conversion				(6)	(6)		(6)
Augmentation de capital de la société mère							
Dividendes distribués				(6 400)	(6 400)	(95)	(6 495)
Variations de périmètre						513	513
Variation de juste valeur des instruments financiers			79 470		79 470	625	80 095
Résultat de l'exercice				4 595	4 595	41	4 636
Capitaux propres au 31/12/2005	4 206	4 490	182 750	129 283	320 729	6 879	327 608
Variation des réserves de conversion				(14)	(14)		(14)
Augmentation de capital de la société mère							
Dividendes distribués				(7 680)	(7 680)	(114)	(7 794)
Variations de périmètre						(531)	(531)
Variation de juste valeur des instruments financiers			209 438		209 438	1 115	210 553
Résultat de l'exercice				21 177	21 177	63	21 240
Capitaux propres au 31/12/2006	4 206	4 490	392 188	142 766	543 650	7 412	551 062

Comptes consolidés

Annexe aux comptes consolidés

Note 1 – Principes comptables

A/ FAITS MARQUANTS

Néant.

B/ PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

B.1 – INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTREPRISE

Financière Moncey est une société anonyme de droit français soumise à l'ensemble des textes applicables aux sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Son siège social se situe au 31-32, quai de Dion-Bouton, 92811 Puteaux. La société est cotée à Paris. En date du 22 mars 2007, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés du Groupe Financière Moncey (« le Groupe ») au 31 décembre 2006. Ceux-ci ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 6 juin 2007.

B.2 – PRINCIPES GÉNÉRAUX

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2006 sont établis conformément au référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2006. Ce référentiel comprend les normes comptables internationales et les interprétations émises par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee) et par le SIC (Standard Interpretation Committee) son prédécesseur.

Les premiers comptes publiés selon le référentiel IFRS sont ceux de l'exercice 2005.

Les comptes de l'exercice 2004 sont retraités en IFRS comme précisé dans la plaquette 2005 et ci-après en B.4 – Modalités de première application des IFRS.

B.3 – NORMES UTILISÉES

NORMES D'APPLICATION OBLIGATOIRES AU 1^{ER} JANVIER 2006

- Amendements de la norme IAS 39 « Option juste valeur », « Garantie financière et assurance crédit » et « Couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intragroupes »

Le Groupe a appliqué dans ses comptes les amendements IAS 39 à compter du 1^{er} janvier 2006. Cette application n'a pas modifié la qualification ni la désignation des relations de couverture du Groupe.

L'application de ces amendements dans les comptes au 31 décembre 2005 n'aurait pas modifié significativement les traitements comptables actuels.

- IFRIC 4 « Conditions permettant de déterminer si un accord contient une location »

Le Groupe a appliqué l'interprétation IFRIC 4 « Contrats incorporant un contrat de location-financement » à compter du 1^{er} janvier 2006. Le Groupe n'a pas identifié, dans ses comptes 2004 et 2005, d'élément relevant de cette norme dont le traitement comptable doit être modifié.

Cette interprétation n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés de l'exercice 2006.

- Amendement à la norme IAS 19 « Avantages du personnel »

L'amendement de la norme IAS 19 concernant les écarts actuariels, les régimes groupe et l'information à fournir est applicable à compter du 1^{er} janvier 2006.

Le Groupe a choisi de ne pas retenir l'option offerte concernant la comptabilisation de l'intégralité des écarts actuariels directement en capitaux propres. L'information complémentaire requise est présentée dans la note relative aux engagements envers le personnel.

- Amendement à la norme IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères »

Cet amendement, en vigueur à compter de 2006 et d'application rétrospective, ne modifie pas les pratiques du Groupe en matière de couverture des investissements nets dans les filiales étrangères.

- IFRIC 6 « Passifs découlant de la participation à un marché déterminé – Déchets d'équipements électriques et électroniques »

L'application rétrospective de ce texte n'a pas donné lieu à la comptabilisation de provisions matérielles dans les comptes du Groupe.

La révision des normes IFRS 1, 4 et 6 n'a eu aucune incidence significative sur les comptes consolidés 2006.

NORMES D'APPLICATION OBLIGATOIRES POSTÉRIEUREMENT AU 1^{ER} JANVIER 2007

Les états financiers du Groupe au 31 décembre 2006 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes et interprétations publiées au 31 décembre 2006 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2007 et postérieurement.

- IFRIC 12 « Contrat de concession ». Le Groupe n'est pas concerné par ce type de contrat

- Amendement IAS 1 « Présentation des états financiers », portant sur les informations à fournir sur le capital

- IFRS 7 « Informations à fournir sur les instruments financiers », concernant notamment l'information à fournir dans les notes annexes aux comptes consolidés sur la gestion des risques financiers

- IFRIC 7 « Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 Information financière dans les économies hyperinflationnistes »,

- IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2 Paiements fondés sur des actions »

- IFRIC 9 « Réévaluation des dérivés incorporés »

- IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et dépréciation », interdisant de reprendre en clôture annuelle une dépréciation d'un goodwill, d'un instrument de capitaux propres ou d'un actif financier enregistré au coût et constatée en période intermédiaire

- IFRIC 11 « Actions propres et transactions intragroupes », qui précise en particulier le traitement comptable à appliquer lorsque les salariés d'un sous-groupe se voient attribuer des actions de la société mère ;

Le Groupe a commencé l'examen de ces nouveaux textes et estime, à ce stade, que leur adoption ne devrait avoir d'impact significatif sur ces comptes consolidés.

- *IFRIC 3 « Droit d'émission des gaz à effet de serre »*, compte tenu du retrait par l'IASB de son interprétation IFRIC 3 « Droits d'émission » et des incertitudes de comptabilisation qui en résultent, le Groupe n'a comptabilisé aucune incidence des quotas d'émission de CO₂.

B.4 – MODALITÉS DE PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS

Dans le cadre des IFRS, le Groupe a retenu les options de première application suivantes, prévues par IFRS 1 :

- les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition aux IFRS n'ont pas été retraités ;
- le montant cumulé des différences de conversion à la date de transition aux IFRS a été considéré comme nul ;
- le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition aux IFRS sur les avantages au personnel a été imputé sur les capitaux propres ;
- les immobilisations corporelles ont fait l'objet de réévaluations ;
- seuls les plans de stock-options émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options restaient à acquérir au 1^{er} janvier 2005 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2 ;
- non-application des dispositions d'IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation », d'IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » dès le 1^{er} janvier 2004 ;
- non-application anticipée des interprétations IFRIC 4 « Conditions permettant de déterminer si un accord contient une location » et IFRIC 6 « Passifs résultant de la participation à un marché spécifique – Déchets d'équipements électriques et électroniques » au 1^{er} janvier 2004.

B.5 – MÉTHODES DE CONSOLIDATION

1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires, la situation nette ou le total du bilan sont supérieurs à 2 millions d'euros.

2. OPÉRATIONS INTRAGROUPES

Opérations n'affectant pas le résultat consolidé

Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés :

- dans leur totalité entre les sociétés consolidées par intégration globale ;
- dans la limite du pourcentage d'intégration le plus faible de l'entreprise contrôlée conjointement en cas de transactions effectuées :
 - entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement ;
 - entre deux entreprises intégrées proportionnellement.

Opérations affectant le résultat consolidé

L'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et des moins-values est pratiquée :

- à 100 % pour les sociétés consolidées par intégration globale ;
- dans la limite du pourcentage d'intégration le plus faible dans les cas suivants en cas de transactions effectuées :
 - entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement ;
 - entre deux entreprises intégrées proportionnellement ;
 - entre une société mise en équivalence et une société intégrée soit globalement, soit proportionnellement.

3. CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ». Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

Les *goodwill* relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

4. OPÉRATIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « Résultat de change » et présentés en autres produits et charges financiers au compte de résultat. Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaie étrangère ou sur les produits dérivés de change, utilisés à des fins de couverture des participations dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique « Écarts de conversion » dans les capitaux propres.

Le résultat de change issu de la conversion des éléments constitutifs du besoin en fonds de roulement est imputé en résultat opérationnel.

5. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004, le Groupe utilise la méthode de l'acquisition pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

À la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments doivent être finalisées dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Une évaluation provisoire est fournie lors des clôtures de comptes intervenant dans ce délai.

La différence constatée entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs et des passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition constitue le *goodwill*.

Comptes consolidés

Annexe aux comptes consolidés

Les actifs incorporels sont comptabilisés séparément de l'écart d'acquisition s'ils sont identifiables, c'est-à-dire s'ils résultent d'un droit légal ou contractuel ou s'ils sont séparables des activités de l'entité acquise et qu'ils sont porteurs d'avantages économiques futurs.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsque l'accord de regroupements d'entreprises prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans l'évaluation du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

B.6 – RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

1. RECOURS À DES ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite de procéder à des estimations et de formuler des hypothèses qui concernent l'évaluation de certains montants figurant dans les comptes, notamment pour les chapitres suivants :

- les durées d'amortissement des immobilisations ;
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites ;
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur ;
- la valorisation des instruments financiers à la juste valeur ;
- la valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2) ;
- l'estimation de produits à recevoir ou de charges à payer.

Le Groupe revoit régulièrement ses appréciations en fonction, en particulier, de données historiques ou du contexte économique dans lequel il évolue. Par voie de conséquence, les montants qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe pourraient en être affectés.

2. CHIFFRE D'AFFAIRES

Néant.

3. CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location pour lesquels le Groupe intervient en tant que preneur sont classés en contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats sont classés en location simple.

En application de l'interprétation IFRIC 4 « Conditions permettant de déterminer si un contrat comporte une location », le Groupe revoit les contrats de fournitures de prestations de biens et de services afin de déterminer si ces contrats octroient également à l'acheteur un droit d'usage de certains actifs. Les équipements ainsi identifiés sont comptabilisés comme décrits dans ce paragraphe en application de la norme IAS 17 « Contrats de location ». Les paiements relatifs à ces actifs sont isolés du total des paiements relatifs au contrat.

Les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location. Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur à la date d'acquisition. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location-financement. Les frais financiers, qui représentent la différence entre les engagements totaux du contrat et la juste valeur du bien acquis, sont répartis sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Les charges de loyer, en vertu d'un contrat de location simple, sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

4. CONTRATS DE CONCESSION

Néant.

5. COÛT NET DU FINANCEMENT

Le coût comprend les charges d'intérêt sur la dette ainsi que les intérêts perçus sur placements de trésorerie.

6. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat des cessions de titres, le résultat de change, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion du risque de taux.

7. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Le Groupe calcule les impôts sur les résultats conformément aux législations fiscales en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles, sauf si l'impôt différé est généré par un *goodwill* dont l'amortissement n'est pas déductible, ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, co-entreprises et investissements dans les succursales, sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs, sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, pourront être imputés.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Le Groupe reconnaît de manière systématique un impôt différé sur le retraitement des actifs et passifs liés aux contrats de location-financement.

8. GOODWILL

Le *goodwill* correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs et passifs majorés le cas échéant de certains passifs éventuels relatifs à la société.

Les *goodwill* relatifs à des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la rubrique « Titres mis en équivalence ».

Les *goodwill* relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique *Goodwill*. Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle. Il est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (*badwill*) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Un *goodwill* est également constaté lorsque le montant d'un engagement d'achat d'intérêts minoritaires excède la part des réserves des minoritaires représentative de ces intérêts.

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Néant.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Néant.

11. DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS NON FINANCIERS

Les actifs immobilisés incorporels et corporels font l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des *goodwill*), un test est réalisé au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler de l'utilisation d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque UGT, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

12. TITRES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les prises de participation dans les sociétés associées sont comptabilisées selon IAS 28 à compter de l'acquisition de l'influence notable. Toute différence entre le coût de la participation et la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de la société associée est comptabilisée selon IFRS 3. Le *goodwill* ainsi déterminé est inclus dans la valeur comptable de la participation.

L'application de la norme IAS 28 nécessite le suivi, à chaque clôture, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés. Il se traduit par la prise en compte, dans la quote-part de résultat revenant au Groupe, d'un amortissement des actifs amortissables identifiés sur la base de leur juste valeur à la date d'acquisition et d'un ajustement au titre des éventuelles pertes de valeur comptabilisées par l'entreprise associée.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers (voir supra).

13. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation des sociétés non consolidées et la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur, c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice.

La juste valeur des titres non cotés est déterminée sur la base de l'actif net réévalué et, le cas échéant, par transparence de la valeur d'actifs sous-jacents. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles sont transférées en résultat au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique et que celle-ci est assimilée à une perte de valeur significative et/ou durable, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation durable, une perte de valeur irréversible est constatée en résultat.

La catégorie « Prêts et créances au coût amorti » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les autres prêts et créances.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du « taux d'intérêt effectif ».

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

14. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont inscrits au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs de matières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais directement attribuables. Le coût est calculé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (frais commerciaux essentiellement).

15. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients et autres sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

16. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » se compose des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments du marché monétaire. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ce poste inclut les disponibilités sans risque de non-transférabilité ainsi que les valeurs mobilières de placement réalisables à moins de trois mois. Les soldes créditeurs de banques sont constatés dans les passifs financiers courants.

Comptes consolidés

Annexe aux comptes consolidés

Les conventions de trésorerie figurant au bilan consolidé sont établies entre sociétés ayant des liens de filiation dont l'une des contreparties n'est pas consolidée au sein du périmètre de consolidation du Groupe mais dans un ensemble plus grand. Les intérêts financiers communs de ces sociétés les ont conduites à étudier des modalités leur permettant d'améliorer les conditions dans lesquelles elles doivent assurer leurs besoins de trésorerie ou utiliser leurs excédents de manière à optimiser leur trésorerie.

Ces opérations courantes de trésorerie réalisées à des conditions de marché sont par nature des crédits de substitution.

17. TITRES D'AUTOCONTRÔLE

Néant.

18. PROVISIONS

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées.

Les provisions pour obligations contractuelles correspondent principalement à la remise en état des ouvrages exploités dans le cadre des contrats de concession. Elles sont calculées à la fin de chaque exercice en fonction d'un plan pluriannuel de travaux révisé annuellement pour tenir compte des programmes de dépenses.

19. PAIEMENTS EN ACTIONS

Néant.

20. ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », les engagements résultant de régimes à prestations définies ainsi que leur coût sont évalués par des actuaires indépendants suivant la méthode des unités de crédit projetées. Des évaluations ont lieu chaque année pour les différents régimes. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'un passif au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme passif ou actif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés. Cependant, un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe, par exemple sous la forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime. Si un tel excédent d'actifs n'est pas disponible ou ne représente pas d'avantages économiques futurs, il n'est pas comptabilisé.

Un coût des services passés est constaté lorsque l'entreprise adopte un régime à prestations définies ou change le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis aux ayants droit dès l'adoption du régime à prestations définies ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en charge (ou en profit, selon le sens).

Si ces droits ne sont pas acquis aux ayants droit au moment de l'adoption du régime à prestations définies ou de sa modification, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis aux ayants droit.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs des régimes à prestations définies. Seule la part de gains et pertes actuarielles, excédant 10 % du plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation ou de la juste valeur des actifs de régime à l'ouverture de l'exercice, est comptabilisée en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel du régime concerné (méthode du « corridor »).

La charge actuarielle comptabilisée au compte de résultat pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût financier, le rendement attendu des actifs, le coût des services passés, les écarts actuariels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime.

Certains avantages sont également fournis dans le cadre de régimes à cotisations définies. Les cotisations relatives à ces régimes sont inscrites en charge lorsqu'elles sont encourues.

Les montants des paiements futurs des avantages du personnel sont basés sur des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de taux de mortalité, de taux d'inflation, puis actualisés en utilisant un taux moyen de 3,85 % (3,5 % au 31 décembre 2005).

Le montant net de la période qui correspond à la somme du coût des services rendus, de l'effet de l'actualisation sous déduction de la rentabilité attendue des actifs du régime est comptabilisé en frais de personnel.

Autres avantages du personnel

Les autres avantages du personnel sont provisionnés au bilan. Ils comprennent les engagements relatifs aux médailles du travail ainsi que la couverture des frais médicaux dans certaines filiales.

Cette provision est évaluée selon la méthode des unités de crédits projetées.

21. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Les passifs financiers comprennent principalement les emprunts, dettes financières et concours bancaires courants. La part à moins d'un an des passifs financiers est comptabilisée en passifs financiers courants. Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances cédées à des tiers, par le biais de contrats de mobilisations de créances commerciales, sont maintenues dans le poste clients lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés est conservé par le Groupe.

22. INFORMATION SECTORIELLE

L'activité de Financière Moncey et de son unique filiale intégrée globalement étant une activité de portefeuille, la présentation sectorielle n'apporte pas d'information pertinente.

Note 2 – Principales variations de périmètre

EXERCICE 2006

Au 31 décembre 2006, Rivaud Loisirs Communication a été déconsolidée, en raison de sa faible activité et le Groupe ne détenant pas une influence notable sur cette société.

EXERCICE 2005

IER Nordic AB a été liquidée au mois de décembre.

EXERCICE 2004

Automatic Systems America USA Inc. est désormais consolidée par mise en équivalence.

Note 3 – Comparabilité des comptes

Le périmètre de consolidation n'ayant pas évolué significativement, les comptes de l'exercice 2006 sont comparables à ceux de l'exercice 2005.

Comptes consolidés

Notes sur le bilan

Note 4 – Goodwill

Néant.

Note 5 – Immobilisations incorporelles

Néant.

Note 6 – Immobilisations corporelles

Néant.

Note 7 – Contrats de location

Néant.

Note 8 – Titres mis en équivalence

(en milliers d'euros)		
Au 31 décembre 2004		95 899
Variation du périmètre de consolidation		0
Quote-part de résultat (voir analyse résultat ci-dessous)		4 563
Autres mouvements ⁽¹⁾		81 274
Au 31 décembre 2005		181 736
Variation du périmètre de consolidation		(529)
Quote-part de résultat (voir analyse résultat ci-dessous)		20 945
Autres mouvements ⁽¹⁾		150 675
Au 31 décembre 2006		352 827
(1) Dont :		
Distribution de dividendes	2006	2005
	(10 746)	(8 916)
Écart de conversion	(14)	(6)
Variation juste valeur	161 435	89 036
Autres	0	1 160
Total	150 675	81 274

MONTANT DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006		Au 31/12/2005		Au 31/12/2004		Secteur d'activité
	Quote-part de résultat	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de résultat	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de résultat	Valeur de mise en équivalence	
Société Industrielle et Financière de l'Artois	22 093	346 121	5 641	172 864	872	86 423	Autres activités
IER	(1 320)	3 868	(1 669)	5 200	(2 715)	6 843	Terminaux et systèmes spécialisés
Rivaud Innovation	9	2 573	494	2 564	(758)	2 067	Autres activités
Autres	163	265	97	1 108	(20)	566	Autres activités
Total	20 945	352 827	4 563	181 736	(2 621)	95 899	

ÉVALUATION DES TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Conformément à la norme IAS 28, la valeur des participations mises en équivalence a été évaluée et testée à la clôture des comptes 2006. Aucune dépréciation n'est apparue nécessaire à l'issue des tests réalisés.

Note 9 – Autres actifs financiers

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2005 Valeur nette	Acquisitions	Cessions	Variations juste valeur	Autres mouvements	Au 31/12/2006 Valeur nette
Titres de participation cotés	66 846	0	0	22 435	0	89 281
Titres de participation non cotés	65 007	0	70	26 683	(2)	91 758
Prêts, créances et dépôts	0	0	0	0	0	0
Total	131 853	0	70	49 118	(2)	181 039

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2004 Valeur nette	Impacts changement de méthode IAS 32/39	Solde ajustés 01/01/2005	Acquisitions	Cessions	Variations juste valeur	Autres mouvements	Au 31/12/2005 Valeur nette
Titres de participation cotés	14 933	18 428	33 361	0	0	33 485	0	66 846
Titres de participation non cotés	21 413	28 704	50 117	663	0	14 914	(687)	65 007
Prêts, créances et dépôts	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	36 346	47 132	83 478	663	0	48 399	(687)	131 853

DÉTAIL DES TITRES DE PARTICIPATION

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006				Au 31/12/2005		Au 31/12/2004	
	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable	Capitaux propres	dont résultat du dernier exercice	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable
Sociétés								
Financière V	12,18 %	51 494	85 268	44	12,18 %	35 862	12,18 %	10 459
Financière de l'Odette ⁽¹⁾	4,18 %	86 027	245 845	25 230	4,18 %	65 133	4,18 %	13 220
Omnium Bolloré	17,10 %	37 188	42 277	(13)	17,10 %	26 137	17,10 %	7 922
Socfin	0,98 %	3 254	65 420	28 062	0,98 %	1 713	0,98 %	1 713
Socphipard	4,87 %	2 131	44 563	1 596	4,87 %	2 061	4,87 %	2 061
Autres titres (aucun montant individuel significatif)		945				947		971
Total		181 039				131 853		36 346

(1) La valorisation des titres est faite au cours de Bourse de décembre 2006 pour les sociétés cotées.

Note 10 – Autres actifs non courants

Néant.

Note 11 – Stocks et en-cours

Néant.

Note 12 – Échéancier des créances

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/2006	À moins d'un an	À plus d'un an	Provisions au 31/12/2006	Valeur nette au 31/12/2006
Actifs non courants					
Autres actifs non courants	0	0	0	0	0
Actifs courants					
Clients et autres débiteurs	2	2	0	0	2
Impôts courants	15	15	0	0	15
Autres actifs courants	11	11	0	0	11
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 445	18 445	0	0	18 445

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/2005	À moins d'un an	À plus d'un an	Provisions au 31/12/2005	Valeur nette au 31/12/2005
Actifs non courants					
Autres actifs non courants	0	0	0	0	0
Actifs courants					
Clients et autres débiteurs	0	0	0	0	0
Impôts courants	93	93	0	0	93
Autres actifs courants	1	1	0	0	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 217	16 217	0	0	16 217

Comptes consolidés

Notes sur le bilan

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/2004	À moins d'un an	À plus d'un an	Provisions au 31/12/2004	Valeur nette au 31/12/2004
Actifs non-courants					
Autres actifs non courants	0	0	0	0	0
Actifs courants					
Clients et autres débiteurs	0	0	0	0	0
Impôts courants	12	12	0	0	12
Autres actifs courants	6	6	0	0	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 564	14 564	0	0	14 564

Note 13 – Clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006			Au 31/12/2005		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Clients et comptes rattachés à moins d'un an	0	0	0	0	0	0
Créances sociales et fiscales d'exploitation à moins d'un an	0	0	0	0	0	0
Comptes courants actifs à moins d'un an	2	0	2	0	0	0
Autres créances et comptes de régularisation court terme	0	0	0	0	0	0
Total	2	0	2	0	0	0

Note 14 – Impôts courants actif

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006			Au 31/12/2005		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Impôts courants actif	15	0	15	93	0	93
Total	15	0	15	93	0	93

Note 15 – Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006			Au 31/12/2005		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Immobilisations financières courantes	0	0	0	0	0	0
Charges constatées d'avance à moins d'un an	11	0	11	1	0	1
Autres créances et comptes de régularisation courants	0	0	0	0	0	0
Total	11	0	11	1	0	1

Note 16 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006			Au 31/12/2005		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Disponibilités	0	0	0	0	0	0
Valeurs mobilières de placement liquides	0	0	0	0	0	0
Conventions de trésorerie actif	18 445	0	18 445	16 217	0	16 217
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 445	0	18 445	16 217	0	16 217
Conventions de trésorerie passif	0	0	0	0	0	0
Concours bancaires courants	(50)	0	(50)	(2)	0	(2)
Trésorerie nette	18 395	0	18 395	16 215	0	16 215

Note 17 – Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2005	Variations de périmètre		Variations de périmètre	Augmen- tations	Diminutions		Autres	Variations de change	Au 31/12/2006
		Entrées	Sorties			avec utilisation	sans utilisation			
Provisions pour risques filiales	21	0	0	0	0	0	0	0	0	21
Total	21	0	0	0	0	0	0	0	0	21

IMPACT (NET DES CHARGES ENCOURUES) AU COMPTE DE RÉSULTAT EN 2006

Néant.

PASSIF ÉVENTUEL

Le Groupe n'a aucun litige significatif en cours avec l'Administration fiscale.

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2004	Variations de périmètre		Variations de périmètre	Augmen- tations	Diminutions		Autres	Variations de change	Au 31/12/2005
		Entrées	Sorties			avec utilisation	sans utilisation			
Provisions pour risques filiales	21	0	0	0	0	0	0	0	0	21
Total	21	0	0	0	0	0	0	0	0	21

IMPACT (NET DES CHARGES ENCOURUES) AU COMPTE DE RÉSULTAT EN 2005

(en milliers d'euros)	Dotations	Reprises avec utilisation	Reprises sans utilisation	Autres	Impact net
Résultat opérationnel	0	0	0	0	0
Résultat financier	(21)	0	0	0	(21)
Charge d'impôt	0	0	0	0	0
Total	(21)	0	0	0	(21)

Comptes consolidés

Notes sur le bilan

Note 18 – Engagements envers le personnel

ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS AU BILAN

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006			Au 31/12/2005			Au 31/12/2004		
	Régimes de pensions à prestations définies	Gratifications liées à l'ancienneté et autres	Total	Régimes de pensions à prestations définies	Gratifications liées à l'ancienneté et autres	Total	Régimes de pensions à prestations définies	Gratifications liées à l'ancienneté et autres	Total
Valeur actualisée des obligations non financées	86	0	86	86	0	86	84	0	84
Écarts actuariels non comptabilisés	(13)	0	(13)	(7)	0	(7)	1	0	1
Actifs du régime	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant net au bilan des engagements envers le personnel	73	0	73	79	0	79	85	0	85

COMPOSANTES DE LA CHARGE

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006			Au 31/12/2005			Au 31/12/2004		
	Régimes de pensions à prestations définies	Gratifications liées à l'ancienneté et autres	Total	Régimes de pensions à prestations définies	Gratifications liées à l'ancienneté et autres	Total	Régimes de pensions à prestations définies	Gratifications liées à l'ancienneté et autres	Total
Coût des services rendus	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges d'intérêt	(3)	0	(3)	(4)	0	(4)	(4)	0	(4)
Rendement attendu des actifs du régime	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coût des services passés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant des gains et pertes actuariels reconnus dans l'année	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coûts des engagements envers le personnel	(3)	0	(3)	(4)	0	(4)	(4)	0	(4)

MOUVEMENTS SUR LE PASSIF / ACTIF NET COMPTABILISÉS AU BILAN

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006			Au 31/12/2005			Au 31/12/2004		
	Régimes de pensions à prestations définies	Gratifications liées à l'ancienneté et autres	Total	Régimes de pensions à prestations définies	Gratifications liées à l'ancienneté et autres	Total	Régimes de pensions à prestations définies	Gratifications liées à l'ancienneté et autres	Total
Au 1^{er} janvier	79	0	79	85	0	85	90	0	90
Augmentation	3	0	3	4	0	4	4	0	4
Diminution	(9)	0	(9)	(10)	0	(10)	(9)	0	(9)
Écart de conversion	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre	73	0	73	79	0	79	85	0	85

HYPOTHÈSES D'ÉVALUATION

Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des spécificités des régimes et des sociétés concernées.

Hypothèses	2006	2005	2004
Taux d'actualisation	3,85 %	3,50 %	4,50 %
Rendement attendu des actifs	4,00 %	4,00 %	4,00 %
Augmentation des salaires	2,10 %	2,10 %	2,10 %
Augmentation des retraites	1,00 %	1,00 %	1,00 %
Augmentation du coût des dépenses de santé	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Durée résiduelle	18 ans	18 ans	18 ans

Selon les réglementations et usages en vigueur dans les pays, des avantages complémentaires peuvent être accordés au personnel. Un engagement est dès lors calculé selon une méthode d'évaluation actuarielle (unités de crédit projetées) et reflété par une provision au bilan ou par un engagement hors bilan.

Les hypothèses actuarielles principales (taux d'actualisation et d'inflation) sont homogénéisées pour l'ensemble des pays où le Groupe est implanté. Les autres hypothèses (table de mortalité, taux de progression des salaires, taux de rotation) varient selon les pays où ces avantages sont octroyés.

Pour les régimes de retraite, les pertes et gains actuariels sont amortis en charges en respectant la règle dite du « corridor » (les pertes et gains excédant 10 % du maximum entre la dette actuarielle et la valeur de marché des actifs financiers sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne d'activité).

Note 19 – Échéancier des dettes

AU 31 DÉCEMBRE 2006

(en milliers d'euros)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres emprunts et dettes assimilées	50	50	0	0
Total des dettes financières	50	50	0	0
Passifs non courants				
Autres provisions	21	21	0	0
Autres passifs non courants	0	0	0	0
Dettes des passifs courants				
Provisions (part à moins d'un an)	0	0	0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	55	55	0	0
Impôts courants passif	1 081	1 081	0	0
Autres passifs courants	0	0	0	0

AU 31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers d'euros)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres emprunts et dettes assimilées	2	2	0	0
Total des dettes financières	2	2	0	0
Passifs non courants				
Autres provisions	21	0	21	0
Autres passifs non courants	1 061	0	1 061	0
Dettes des passifs courants				
Provisions (part à moins d'un an)	0	0	0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	65	65	0	0
Impôts courants passif	1 068	1 068	0	0
Autres passifs courants	0	0	0	0

AU 31 DÉCEMBRE 2004

(en milliers d'euros)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres emprunts et dettes assimilées	16	16	0	0
Total des dettes financières	16	16	0	0
Passifs non courants				
Autres provisions	21	0	21	0
Autres passifs non courants	2 123	0	2 123	0
Dettes des passifs courants				
Provisions (part à moins d'un an)	0	0	0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	58	58	0	0
Impôts courants passif	139	139	0	0
Autres passifs courants	0	0	0	0

Comptes consolidés

Notes sur le bilan

Note 20 – Caractéristiques des emprunts et dettes financières

SELON LA DEVISE

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006				Au 31/12/2005				Au 31/12/2004			
	Total	Euros	Dollars	Autres devises	Total	Euros	Dollars	Autres devises	Total	Euros	Dollars	Autres devises
Autres emprunts et dettes assimilées	50	50	0	0	2	2	0	0	16	16	0	0
Total dettes financières	50	50	0	0	2	2	0	0	16	16	0	0

SELON LE TAUX

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2006			Au 31/12/2005			Au 31/12/2004		
	Total	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable
Autres emprunts et dettes assimilées	50	50	0	2	0	2	16	1	15
Total dettes financières	50	50	0	2	0	2	16	1	15

Note 21 – Autres passifs non courants

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2005	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2006
		Entrées	Sorties				
Dettes fournisseurs à plus d'un an	0	0	0	0	0	0	0
Dettes fiscales et sociales à plus d'un an	1 061	0	0	(77)	0	(984)	0
Autres dettes d'exploitation à plus d'un an	0	0	0	0	0	0	0
Autres passifs non courants	0	0	0	0	0	0	0
Total	1 061	0	0	(77)	0	(984)	0

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2004	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2005
		Entrées	Sorties				
Dettes fournisseurs à plus d'un an	0	0	0	0	0	0	0
Dettes fiscales et sociales à plus d'un an	2 123	0	0	(77)	0	(985)	1 061
Autres dettes d'exploitation à plus d'un an	0	0	0	0	0	0	0
Autres passifs non courants	0	0	0	0	0	0	0
Total	2 123	0	0	(77)	0	(985)	1 061

Note 22 – Fournisseurs et autres créditeurs

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2005	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2006
		Entrées	Sorties				
Dettes fournisseurs à moins d'un an	65	0	0	(10)	0	0	55
Dettes sociales et fiscales d'exploitation à moins d'un an	0	0	0	0	0	0	0
Clients créditeurs	0	0	0	0	0	0	0
Comptes courants passif à moins d'un an	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes d'exploitation à moins d'un an	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes et comptes de régularisation courants	0	0	0	0	0	0	0
Total	65	0	0	(10)	0	0	55

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2004	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2005
		Entrées	Sorties				
Dettes fournisseurs à moins d'un an	58	0	0	7	0	0	65
Dettes sociales et fiscales d'exploitation à moins d'un an	0	0	0	0	0	0	0
Clients créditeurs	0	0	0	0	0	0	0
Comptes courants passif à moins d'un an	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes d'exploitation à moins d'un an	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes et comptes de régularisation courants	0	0	0	0	0	0	0
Total	58	0	0	7	0	0	65

Note 23 – Impôts courants passif

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2005	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2006
		Entrées	Sorties				
Impôts courants passif	1 068	0	0	(971)	0	984	1 081

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2004	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2005
		Entrées	Sorties				
Impôts courants passif	139	0	0	(56)	0	985	1 068

Note 24 – Autres passifs courants

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2005	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2006
		Entrées	Sorties				
Produits constatés d'avance à moins d'un an	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes et comptes de régularisation courants	5	0	0	0	0	(5)	0
Total	5	0	0	0	0	(5)	0

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2004	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2005
		Entrées	Sorties				
Produits constatés d'avance à moins d'un an	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes et comptes de régularisation courants	0	0	0	0	0	5	5
Total	0	0	0	0	0	5	5

Comptes consolidés

Notes sur le compte de résultat

Note 25 – Informations sectorielles des activités poursuivies

VENTILATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'activité de Financière Moncey et de son unique filiale intégrée globalement étant une activité de portefeuille, la présentation sectorielle n'apporte pas d'information pertinente.

Note 26 – Principales évolutions à périmètre et taux de change constants

Aucune évolution de périmètre en 2005 et 2006 n'a été constatée.

Note 27 – Résultat opérationnel

L'analyse du résultat opérationnel par nature de produits et charges est la suivante :

(en milliers d'euros)	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires	0	0	0
Achats et charges externes	(363)	(330)	(522)
Locations et charges locatives	0	0	0
Frais de personnel	(10)	(4)	(9)
Dotations aux amortissements et aux provisions	6	1	5
Plus-value ou moins-value sur cessions d'actifs non financiers	0	0	(11)
Autres produits et charges opérationnels hors cession d'actifs	(42)	8	(258)
Résultat opérationnel	(409)	(325)	(795)

Note 28 – Résultat financier

(en milliers d'euros)	2006	2005	2004
Coût net du financement			
Coût de la dette	498	323	347
Autres produits et charges financiers			
Revenus des titres et des valeurs mobilières de placement	310	201	152
Produit net de cession des titres et des valeurs mobilières de placement	0	0	2 290
Provisions sur titres et valeurs mobilières de placement	68	(24)	(49)
Autres produits et charges financiers	3	43	(1)
Total	381	220	2 392
Résultat financier	879	543	2 739

Note 29 – Impôts sur les bénéfices

ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT

(en milliers d'euros)	2006	2005	2004
Impôts exigibles	(170)	(145)	(2 328)
Report en arrière des déficits	0	0	0
Économie d'impôt due aux intégrations fiscales	0	0	0
Total impôts sur les bénéfices	(170)	(145)	(2 328)
Impôts sur les distributions	0	0	0
Impôts différés nets	(4)	0	31
Total impôts différés	(4)	0	31
Total	(174)	(145)	(2 297)

RATIONALISATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2006	2005	2004
Résultat net consolidé	21 241	4 636	(2 974)
Résultat net des sociétés mises en équivalence	(20 945)	(4 563)	2 621
Charge (produit) d'impôt	174	145	2 297
Résultat avant impôt	470	218	1 944
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,93 %	35,43 %
Profit (charge) théorique d'impôt	(162)	(76)	(689)
Rapprochement :			
Différences permanentes	(123)	0	(88)
Opérations imposées au taux réduit	0	0	0
Variation de l'impôt différé	(4)	0	(2 000)
Crédit d'impôt	0	0	0
Différences dues aux taux d'impôt des sociétés étrangères	0	0	0
Autres	115	(69)	480
Produit (charge) réel d'impôt	(174)	(145)	(2 297)

Le taux d'impôt utilisé pour la rationalisation de la charge d'impôt correspond au taux d'impôt global auquel est taxée la société mère.

ORIGINE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

(en milliers d'euros)	2006	2005	2004
Autres retraitements	4	8	8
Impôts différés nets	4	8	8

REPORTS DÉFICITAIRES NON ACTIVÉS

Néant.

ÉVOLUTION AU 31 DÉCEMBRE 2006

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2005	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2006
		Entrées	Sorties				
Impôts différés actif	8	0	0	0	0	0	8
Impôts différés passif	0	0	0	4	0	0	4

ÉVOLUTION AU 31 DÉCEMBRE 2005

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2004	Variations de périmètre		Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2005
		Entrées	Sorties				
Impôts différés actif	8	0	0	0	0	0	8
Impôts différés passif	0	0	0	0	0	0	0

Comptes consolidés

Autres informations

Note 30 – Effectifs moyens

Néant.

Note 31 – Rémunération des dirigeants

(en milliers d'euros)	2006	2005	2004
Jetons de présence	18	18	26

Les montants indiqués ci-dessus sont ceux qui ont été versés au cours de l'exercice aux membres du Conseil d'administration et aux mandataires sociaux.

Note 32 – Transactions avec les entreprises liées

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec des sociétés non consolidées dans le Groupe Financière Moncey, mais consolidées à un niveau supérieur.

(en milliers d'euros)	2006	2005
Convention de trésorerie et comptes courants actif	18 445	16 217
Convention de trésorerie et comptes courants passif	0	0
Clients et autres débiteurs	0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	(7)	0
Chiffre d'affaires	0	0
Achats et charges externes	0	0

Note 33 – Engagements donnés

Néant.

Note 34 – Engagements reçus

Néant.

Note 35 – Autres engagements financiers

Néant.

Note 36 – Engagements hors bilan réciproques

Néant.

Note 37 – Informations sur les instruments financiers

Néant.

Note 38 – Événements postérieurs à la clôture

Néant.

Note 39 – Liste des sociétés consolidées

Libellé	Siège	2006 % d'intérêt	2005 % d'intérêt	SIREN / Pays / Territoire
I. Par intégration globale				
Financière Moncey	Puteaux	100,00	100,00	562 050 724
Compagnie des Tramways de Rouen	Puteaux	48,15	48,15	570 504 472
II. Par mise en équivalence				
Automatic Systems Belgium SA	Wavre	21,91	21,91	Belgique
Automatic Systems France SA	Paris	21,91	21,91	304 395 973
Barrière Contrôle d'Accès SARL	Paris	21,91	21,91	420 248 031
Automatic Systems Equipment Ltd	Birmingham	21,91	20,89	Royaume-Uni
Automatic Systems Española SA	Barcelone	21,91	21,91	Espagne
Automatic Systems America Inc.	Montréal	21,91	21,91	Canada
Automatic Control Systems Inc.	New York	21,91	19,72	États-Unis
Automatic Systems America USA Inc.	Plattsburgh	21,91	21,91	États-Unis
IER SA	Suresnes	21,91	21,91	622 050 318
IER GmbH	Uetze	21,91	19,72	Allemagne
IER Impresoras Especializadas	Madrid	21,91	21,47	Espagne
IER Inc.	Carrollton	21,91	21,91	États-Unis
IER Ltd	Southall	21,91	21,91	Royaume-Uni
IER Pte Ltd	Singapour	21,91	21,91	Singapour
Printex Europe SA	Froyennes	14,08	14,08	Belgique
Rivaud Innovation	Puteaux	33,48	33,48	390 054 815
Rivaud Loisirs Communication	Puteaux	NC	7,45	428 773 980
Société Industrielle et Financière de l'Artois	Puteaux	42,05	42,05	562 078 261
Socarfi	Puteaux	40,45	40,45	327 060 265
Techni Conseil	Avelin	21,91	21,91	351 979 232
Tupos Graphic	Avelin	21,91	21,91	330 345 158

NC : non consolidée.

Comptes consolidés

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Financière Moncey relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- votre société apprécie la valeur des écarts d'acquisition selon les modalités décrites au paragraphe 11 « Dépréciation d'actifs non financiers » de la note 1 – B.6 « Règles et méthodes d'évaluation » de l'annexe,
- les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur selon les modalités décrites au paragraphe 13 « Actifs financiers non courants » de la note même 1 – B.6.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations comptables et sur la base des informations disponibles à ce jour, nous avons vérifié :

- le caractère approprié et la correcte application des méthodes d'évaluation suivies par votre société,
- la cohérence et la pertinence des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, ainsi que des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 16 avril 2007

Les Commissaires aux comptes

CONSTANTIN ASSOCIÉS
Thierry Quéron

AEG FINANCES
Gérard Harmand

comptes sociaux

38	Bilan
39	Compte de résultat
40	Annexe aux comptes sociaux
41	Notes sur le bilan
43	Notes sur le compte de résultat
44	Informations diverses
45	Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices
46	Filiales et participations au 31 décembre 2006
48	Rapport général des Commissaires aux comptes
49	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Comptes sociaux

Bilan

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31/12/2006			Au 31/12/2005
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Titres de participations		101 012	12 217	88 795	88 554
Autres titres immobilisés		14 933	0	14 933	14 933
Total des immobilisations financières	1-4	115 945	12 217	103 728	103 487
Autres créances		11 186	0	11 186	8 869
Charges constatées d'avance	2	12	0	12	1
Total des créances et comptes de régularisation		11 198	0	11 198	8 870
Total actif		127 143	12 217	114 926	112 357

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2006	31/12/2005
Capital social		4 206	4 206
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 490	4 490
Écarts de réévaluation		612	612
Réserve légale		429	429
Réserves réglementées		1 009	1 009
Autres réserves		86 245	86 245
Report à nouveau		5 515	4 003
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		11 188	9 193
Provisions réglementées	4	61	61
Total des capitaux propres	3	113 755	110 248
Provisions pour charges		86	79
Total des provisions pour risques et charges	4	86	79
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		50	2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		49	59
Dettes fiscales et sociales		986	1 969
Total des dettes	2	1 085	2 030
Total passif		114 926	112 357

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	2006	2005
Chiffre d'affaires net		0	0
Total des produits d'exploitation		0	0
Autres achats et charges externes	5	302	282
Impôts, taxes et versements assimilés	6	17	1
Autres charges	7	18	18
Total des charges d'exploitation		337	301
Résultat d'exploitation		(337)	(301)
Produits financiers de participations		11 163	9 244
Autres intérêts et produits assimilés		288	166
Reprises sur provisions et transferts de charges		242	160
Total des produits financiers		11 693	9 570
Dotations financières aux amortissements et provisions		2	24
Total des charges financières		2	24
Résultat financier	8	11 691	9 546
Résultat courant avant impôt		11 354	9 245
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		8	8
Produits exceptionnels sur opérations en capital		0	44
Reprises sur provisions et transferts de charges		0	5
Total des produits exceptionnels		8	57
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		59	9
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		0	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		7	0
Total des charges exceptionnelles		66	9
Résultat exceptionnel	9	(58)	48
Impôts sur les bénéfices		108	100
Bénéfice ou perte		11 188	9 193

Comptes sociaux

Annexe aux comptes sociaux

Méthodes et principes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général de 1999 conformément au règlement 99-03 du Comité de la réglementation comptable, ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs du Conseil national de la comptabilité et du Comité de la réglementation comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur coût historique d'acquisition.

À la fin de l'exercice, une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net corrigé, de la rentabilité et/ou des perspectives d'avenir, ainsi que de la valeur d'utilité de la participation.

2 – CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Notes sur le bilan

Note 1 – Actif immobilisé

VALEURS BRUTES

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 01/01/2006	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2006
Immobilisations financières				
Participations	101 012			101 012
Autres titres immobilisés	14 933			14 933
Total	115 945			115 945

VARIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Néant.

VARIATION DES TITRES IMMOBILISÉS

Néant.

AMORTISSEMENTS

Néant.

Note 2 – État des échéances des créances et des dettes

ÉTAT DES CRÉANCES

(en milliers d'euros)	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an	Dont entreprises liées
Actif circulant				
Conventions de trésorerie	11 171	11 171		11 169
Autres créances	15	15		
Charges constatées d'avance	12	12		1
Total	11 198	11 198		11 170

ÉTAT DES DETTES

(en milliers d'euros)	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an	Dont entreprises liées
Dettes financières				
Emprunts auprès des établissements de crédit	50	50		
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs	49	49		7
Dettes fiscales et sociales	985	985		
Total	1 084	1 084		7

CHARGES À PAYER

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés 42 milliers d'euros
- État, autres impôts à payer 985 milliers d'euros

Comptes sociaux

Notes sur le bilan

Note 3 – Capitaux propres

Le capital social au 31 décembre 2006 est de 4 206 033 euros divisé en 182 871 actions de 23 euros chacune dont aucune ne bénéficie d'un droit de vote double.

(en milliers d'euros)	Capitaux propres au 01/01/2006	Affectation du résultat 2005	Résultat de l'exercice 2006	Capitaux propres au 31/12/2006
Capital social	4 206			4 206
Primes liées au capital	2 950			2 950
Prime de fusion	1 540			1 540
Écarts de réévaluation	612			612
Réserve légale	429			429
Réserves réglementées	1 009			1 009
Autres réserves	86 245			86 245
Report à nouveau	4 003	1 512		5 515
Résultat de l'exercice	9 193	(9 193)	11 188	11 188
Provisions réglementées	61			61
Total	110 248	(7 681)	11 188	113 755

Note 4 – État des provisions

(en milliers d'euros)	Montant au 01/01/2006	Dotations	Reprises avec utilisation	Reprises sans utilisation	Montant au 31/12/2006
Provisions réglementées					
Autres	61				61
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour retraites	79	7			86
Provisions pour dépréciation					
Participations	12 458	2		243	12 217
Total	12 598	9		243	12 364

Notes sur le compte de résultat

Note 5 – Achats et charges externes

(en milliers d'euros)	2006	2005
Honoraires	225	219
Frais de banque et titres	22	23
Publicité diverse	55	39
Divers	0	1
Total	302	282

Note 6 – Impôts et taxes

(en milliers d'euros)	2006	2005
Autres impôts et taxes	17	1

Note 7 – Autres charges

(en milliers d'euros)	2006	2005
Jetons de présence	18	18

Note 8 – Résultat financier

(en milliers d'euros)	2006	2005
Revenus des titres de participations	11 163	9 244
Produits et charges d'intérêts	288	166
Reprises et dotations sur provisions	240	136
Total	11 691	9 546

Note 9 – Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2006	2005
Dotations et reprises sur provisions	(7)	5
Produit net sur opérations en capital	0	44
Divers	(51)	(1)
Total	(58)	48

Comptes sociaux

Informations diverses

Note 10 – Rémunération des dirigeants

(en milliers d'euros)	2006	2005
Jetons de présence	18	18

Note 11 – Ventilation de l'impôt sur les sociétés entre le résultat courant et le résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	11 354	(135)	11 219
Résultat exceptionnel	(58)	27	(31)
Total	11 296	(108)	11 188

Note 12 – Indication des accroissements et des allègements de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)	Base	Impôt
Accroissement de la dette future d'impôt	0	0
Allègement de la dette future d'impôt	86	28

Note 13 – Avances et crédits alloués aux dirigeants

Néant.

Note 14 – Tableau des filiales et des participations

Voir ci-après.

Note 15 – Consolidation

La Financière Moncey est consolidée par intégration globale dans Bolloré (ex-Bolloré Investissement). Les informations financières relatives au Groupe Bolloré sont disponibles sur le site www.bolloré.com.

Note 16 – Effectifs

Néant.

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	2002	2003	2004	2005	2006
I – Capital en fin d'exercice					
Capital social ⁽¹⁾	4 206	4 206	4 206	4 206	4 206
Nombre des actions ordinaires existantes	182 871	182 871	182 871	182 871	182 871
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription					
II – Opérations et résultats de l'exercice ⁽¹⁾					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	1 889	4 224	10 710	9 152	11 062
Impôts sur les bénéfices	0	0	174	100	108
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	(156)	6 602	9 944	9 193	11 188
Résultats distribués	3 657	7 315	6 400	7 680	9 601
III – Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	10,32	23,08	57,61	49,50	59,90
Résultat après impôts, amortissements et provisions	(0,85)	36,10	54,37	50,27	61,18
Dividende net attribué à chaque action	20	40	35	42	52,50
IV – Personnel					
Nombre de salariés					
Montant de la masse salariale ⁽¹⁾					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales) ⁽¹⁾					

(1) En milliers d'euros.

Comptes sociaux

Filiales et participations au 31 décembre 2006

(en milliers d'euros)	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	% du capital détenu	Valeur brute	Valeur nette
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société					
1 – Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)					
Néant					
2 – Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)					
Socfrance	240	4 201	11,53	971	971
Compagnie des Tramways de Rouen	284	8 354	48,15	1 080	1 080
Financière V	69 724	15 545	10,50	8 994	8 994
Société Industrielle et Financière de l'Artois	5 324	198 199	42,05	66 086	66 086
Rivaud Innovation	12 160	(4 473)	23,45	2 852	1 604
Omnium Bolloré	34 853	7 424	17,10	7 922	7 922
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations					
Filiales françaises non reprises au paragraphe A1					
Filiales étrangères non reprises au paragraphe A1					
Participations françaises non reprises au paragraphe A2				13 106	2 137
Participations étrangères non reprises au paragraphe A2					
Total				101 011	88 794

Prêts et avances non encore remboursés	Cautions et avals	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Numéro SIRET
			2 565	277	562 111 773 00023
			121	106	570 504 472 00038
			44	0	342 113 404 00020
			48 102	10 747	562 078 261 00038
			28	0	390 054 815 00027
			(13)	0	690 802 491 00033

Comptes sociaux

Rapport général des Commissaires aux comptes

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Financière Moncey, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société détermine la valeur d'inventaire des titres de participation selon les modalités décrites dans le paragraphe 1 des méthodes et principes comptables de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations comptables et sur la base des informations disponibles à ce jour, nous avons vérifié :

- le caractère approprié et la correcte application de l'approche retenue par votre société ;
- la cohérence et la pertinence des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celle-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 16 avril 2007

Les Commissaires aux comptes

CONSTANTIN ASSOCIÉS
Thierry Quéron

AEG FINANCES
Gérard Harmand

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions et engagements réglementés dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de tels conventions et engagements.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Paris, le 16 avril 2007

Les Commissaires aux comptes

CONSTANTIN ASSOCIÉS
Thierry Quéron

AEG FINANCES
Gérard Harmand

Rapport du Conseil d'administration

à l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2007

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale extraordinaire afin de soumettre à votre approbation des résolutions ayant pour objet de renouveler des délégations de compétence à l'effet de procéder à des augmentations de capital. Nous vous proposons également de modifier l'âge limite du Président du Conseil d'administration.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE TOUTES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (NEUVIÈME RÉSOLUTION)

Nous vous proposons de donner au Conseil d'administration une délégation de compétence, avec faculté pour lui de subdéléguer à son Président-directeur général, afin de pouvoir procéder en une ou plusieurs fois à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres qui seraient émis en représentation d'une quotité de capital de la société. Ces émissions seraient assorties d'un droit préférentiel de souscription.

Le montant nominal total des émissions de valeurs mobilières précitées serait limité à un million quatre cent mille euros (1 400 000 euros), étant précisé que le montant nominal des valeurs mobilières constituant des titres d'emprunt ne pourrait excéder une valeur nominale de deux cents millions d'euros (200 000 000 euros).

L'ordonnance du 24 juin 2004 a modifié certaines modalités de réalisation des augmentations de capital.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L. 225-133 du Code de commerce, la décision d'autoriser les actionnaires à souscrire à titre réductible appartient à l'organe qui décide de l'émission.

Lorsque les souscriptions à titre irréductible et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'administration peut, à son choix et dans l'ordre qui lui convient, utiliser les possibilités ci-après énoncées à l'article L. 225-134 :

- 1) limiter l'augmentation de capital aux souscriptions reçues dans la mesure où elles atteignent les trois quarts de l'augmentation de capital. Cette règle s'applique aujourd'hui de plein droit sauf décision contraire de l'Assemblée générale.
- 2) répartir les actions non souscrites entre les personnes de son choix, sauf décision contraire de l'Assemblée ;
- 3) offrir au public tout ou partie des actions non souscrites, à condition que l'Assemblée ait expressément admis cette possibilité.

La durée de la présente délégation de compétence serait donnée pour une durée de vingt-six mois, en application des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce.

Cette délégation privera d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL LIMITÉE À 10 % DU CAPITAL VISANT À RÉMUNÉRER DES APPORTS DE TITRES OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL (DIXIÈME RÉSOLUTION)

L'ordonnance du 24 juin 2004 (article L. 225-147 alinéa 6 du Code de commerce) a introduit, dans les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, la possibilité pour l'Assemblée générale extraordinaire de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 10 % de son capital en vue de rémunérer des apports constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. Ainsi, nous vous demandons par le vote de la dixième résolution de déléguer pour une durée de vingt-six mois au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission d'actions dans la limite de 10 % de son capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le Conseil d'administration aurait ainsi tous pouvoirs aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour la dotation à plein de la réserve légale et de procéder aux modifications des statuts.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL PAR INCORPORATION DE RÉSERVES, BÉNÉFICES OU PRIMES, ATTRIBUTION D' ACTIONS NOUVELLES OU ÉLEVATION DU NOMINAL (ONZIÈME RÉSOLUTION)

Il vous est proposé, en outre, de consentir à votre Conseil une délégation de compétence à effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires à libérer par l'incorporation de réserves, bénéfices ou primes, pendant une durée de vingt-six mois, ou par élévation du nominal des actions composant le capital social ou par l'emploi simultané de ces deux procédés.

Les émissions d'actions nouvelles ou l'élévation de la valeur nominale des actions ci-dessus ne pourront pas avoir pour effet d'augmenter le capital social d'une somme supérieure à un million quatre cent mille euros (1 400 000 euros), qui s'imputera sur les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de l'autorisation globale d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital de la société.

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation de compétence.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS RÉSERVÉES AUX SALARIÉS (DOUZIÈME RÉSOLUTION)

L'article L. 225-129-6 du Code de commerce (article 78 de la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004) dispose que, lorsque l'Assemblée générale extraordinaire délègue au Conseil d'administration sa compétence pour décider une augmentation de capital (article L. 225-129-2), elle doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail.

Nous vous demandons par conséquent et compte tenu de l'objet des neuvième et dixième résolutions de consentir au Conseil d'administration une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la société en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions nouvelles et, le cas échéant, l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital, dans la limite de 1 % du montant des titres composant à ce jour le capital social, et de réserver cette opération aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise de la société et/ou des sociétés ou GIE dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote.

Nous vous demandons de renoncer expressément à votre droit préférentiel de souscription au profit desdits adhérents à un plan d'épargne entreprise. Le prix des actions souscrites par les adhérents à un plan d'épargne entreprise sera égal à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil fixant la date d'ouverture de la souscription.

MODIFICATION DES STATUTS (TREIZIÈME RÉOLUTION)

Nous vous demandons également de modifier l'article 14 point 4 – Présidence du Conseil d'administration pour porter l'âge maximum autorisé pour la présidence du Conseil de 75 ans à 99 ans révolus au plus.

POUVOIRS À CONFÉRER (QUATORZIÈME RÉOLUTION)

Nous vous remercions de bien vouloir donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale extraordinaire pour remplir toutes formalités de droit.

Le Conseil d'administration

Résolutions

Résolutions présentées à l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2007

À titre ordinaire

Première résolution

(APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2006)

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport du Président sur le contrôle interne et du rapport général des Commissaires aux comptes ainsi que des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006, approuve dans toutes leurs parties lesdits comptes et rapports tels qu'ils lui sont présentés et qui font ressortir un bénéfice de 11 187 729,15 euros.

Elle prend acte qu'aucune dépense ni charge non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés n'a été engagée au cours de l'exercice.

Deuxième résolution

(AFFECTATION DU RÉSULTAT)

L'Assemblée générale, conformément aux propositions du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 11 187 729,15 euros de la façon suivante :

(en euros)	
Bénéfice de l'exercice	11 187 729,15
Report à nouveau antérieur	5 515 296,37
Bénéfice distribuable	16 703 025,52
Dividendes	9 600 727,50
Au compte « Report à nouveau »	7 102 298,02

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 52,50 euros par action au nominal de 23 euros.

En application des dispositions légales, il est précisé que l'intégralité des dividendes attribués est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158 du Code général des impôts, sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux actionnaires personnes physiques.

Ce dividende sera, selon la procédure applicable aux actions admises en Euroclear, mis en paiement à compter du 13 juin 2007.

Conformément aux dispositions légales, le tableau suivant récapitule le montant des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

	2005	2004	2003
Nombre d'actions	182 871	182 871	182 871
Dividende (en euros)	42,00 ⁽¹⁾	35,00 ⁽²⁾	40,00
Montant distribué (en millions d'euros)	7,68	6,40	7,31

(1) Le dividende à répartir au titre de l'exercice 2005 était éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-2° et 3° du Code général des impôts, sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques.

(2) Le dividende à répartir au titre de l'exercice 2004 était éligible à la réfaction de 50 % mentionnée à l'article 158-2° et 3° du Code général des impôts, sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques.

Troisième résolution

(APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2006)

L'Assemblée générale approuve les comptes consolidés, qui se traduisent par un résultat net de 21,2 millions d'euros, dont 21,2 millions d'euros part du Groupe, contre un résultat net de 4,6 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Quatrième résolution

(RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR)

L'Assemblée générale ratifie la cooptation comme nouvel administrateur de Bolloré Investissement (devenue « Bolloré » par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2006), décidée par le Conseil d'administration du 28 septembre 2006 pour une durée qui expirera à l'Assemblée générale ordinaire qui statuera en 2008 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cinquième résolution

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Michel Roqueplo arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, le renouvelle pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Sixième résolution

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de Hubert Fabri arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, le renouvelle pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Septième résolution

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de la société Compagnie du Cambodge arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, le renouvelle pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Huitième résolution

(APPROBATION DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES)

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément aux prescriptions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des déclarations qui y sont inscrites et en approuve les conclusions.

À titre extraordinaire

Neuvième résolution

(DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE TOUTES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES)

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 228-92 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ;

2. décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme ne pourra être supérieur à 1 400 000 euros (un million quatre cent mille euros) en nominal, primes d'émission éventuellement non comprises, étant précisé que le montant nominal total des valeurs mobilières constituant des titres d'emprunt ne pourra excéder 200 000 000 euros (deux cents millions d'euros) ou la contre-valeur de ce montant ;

3. décide que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;

4. décide que, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le montant de l'augmentation de capital pourra être limité au montant des souscriptions sans être inférieur aux trois quarts de l'augmentation de capital décidée. Les actions non souscrites peuvent être librement réparties totalement ou partiellement. Le Conseil pourra offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;

5. conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce, la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit ;

6. conformément à l'article L. 225-129-4 du Code de commerce, le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Président-directeur général le pouvoir de décider la réalisation de l'augmentation de capital ainsi que d'y surseoir. Le Président-directeur général devra rendre compte au Conseil d'administration de l'utilisation de ce pouvoir dans les conditions prévues par ce dernier ;

7. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet ;

8. pour chacune des émissions décidées en application de cette résolution, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond global ci-dessus mentionné lorsque le Conseil constate une demande excédentaire.

Dixième résolution

(DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL LIMITÉE À 10 % DU CAPITAL VISANT À RÉMUNÉRER DES APPORTS DE TITRES OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL)

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 alinéa 6 délègue au Conseil d'administration pour une durée de vingt-six mois les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation de capital dans la limite de 10 % de son capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour la dotation à plein de la réserve légale et de procéder aux modifications des statuts.

Onzième résolution

(DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR INCORPORATION DE PRIMES, RÉSERVES, BÉNÉFICES OU AUTRES)

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et selon les dispositions des articles L. 225-129-2, L. 228-92 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration, durant la même période de vingt-six mois, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres, dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites, ou l'élévation de la valeur nominale des actions existantes ;

2. les émissions d'actions nouvelles ou l'élévation de la valeur nominale des actions visées ci-dessus ne pourront pas avoir pour effet d'augmenter le capital social d'une somme supérieure à 1 400 000 euros (un million quatre cent mille euros), qui s'imputera sur les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la délégation de compétence donnée aux termes de la neuvième résolution de la présente Assemblée ;

3. en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

4. conformément à l'article L. 225-129-4, le Conseil pourra dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Président-directeur général le pouvoir de décider la réalisation de l'augmentation de capital ainsi que celui d'y surseoir. Le Président-directeur général devra rendre compte au Conseil d'administration de l'utilisation de ce pouvoir dans les conditions prévues par ce dernier ;

5. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Résolutions

Douzième résolution

(DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D'ACTIONS RÉSERVÉES AUX SALARIÉS)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément d'une part aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-138-1 et L. 225-129-6 du Code de commerce et d'autre part à celles des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail, délègue au Conseil d'administration la compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la société en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions nouvelles et, le cas échéant, l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital dans les conditions fixées par la loi, dans la limite de 1 % du montant des titres composant à ce jour le capital social, réservé aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise de la société et/ou des sociétés ou groupement d'intérêt économique dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote.

Les actionnaires décident de renoncer expressément à leurs droits préférentiels de souscription au profit desdits adhérents.

Le prix des actions souscrites par les adhérents visés ci-dessus, en application de la présente autorisation, sera égal ou supérieur à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription.

L'Assemblée générale extraordinaire donne au Conseil d'administration conformément aux dispositions légales et réglementaires dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus et, le cas échéant, dans le cadre des dispositions adoptées dans les plans d'épargne, tous pouvoirs pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations, et notamment pour :

- décider et fixer les modalités d'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital, en application de l'autorisation conférée ci-dessus ;
- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles à provenir des augmentations de capital, objet de la présente résolution ;
- décider le montant à émettre, le prix d'émission, les modalités de chaque émission ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
- fixer, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres ;
- arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou décider de majorer le montant de ladite augmentation de capital pour que la totalité des souscriptions reçues puisse être effectivement servie ;
- prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital.

La délégation de compétence ainsi conférée au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général, est valable à compter de la présente Assemblée et ce pour une durée de vingt-six mois.

Treizième résolution

(MODIFICATION DES STATUTS)

(Modification de l'âge limite du Président du Conseil d'administration)

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil, décide de modifier les statuts de la société sur les points suivants :

Article 104 – Conseil d'administration

Point 4 – Présidence du Conseil d'administration – paragraphe 3

Quelle que soit la durée pour laquelle elles lui ont été conférées, les fonctions du Président prennent fin de plein droit, au plus tard, à l'issue de la première Assemblée générale ordinaire tenue après la date à laquelle il a atteint l'âge de 99 ans révolus.

Le reste de l'article reste inchangé.

Quatorzième résolution

(POUVOIRS POUR FORMALITÉS)

L'Assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir les formalités de dépôt et de publication.



Tour Bolloré
31-32, quai de Dion-Bouton
92811 Puteaux Cedex – France
Tél. : + 33 (0)1 46 96 44 33
Fax : + 33 (0)1 46 96 44 22
www.bollore.com